



**REUNION PLU  
7 OCTOBRE 2010**

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :**

Mesdames et messieurs, bonsoir. Merci de votre présence pour cette nouvelle réunion concernant l'élaboration de notre plan local d'urbanisme. Pour mémoire, plusieurs réunions au sujet du diagnostic et plusieurs réunions thématiques ont déjà été organisées. Après une interruption durant les vacances, nous poursuivons donc notre cycle de réunions. Aujourd'hui, nous passons à la deuxième étape : le projet d'aménagement et de développement durable, c'est-à-dire le PADD.

Le cabinet évoquera le sujet, mais certains d'entre vous ont peut-être déjà examiné le document mis en ligne. Dans un premier temps, nous assisterons à un retour sur la phase de concertation avec l'énoncé d'un certain nombre d'objectifs. Un certain nombre de projets politiques commencent ainsi à se dessiner. Ensuite, nous verrons si d'autres réunions s'avèrent nécessaires ou si nous passons à la troisième phase. Cette étape nécessitera également des réunions pour se mettre au point sur l'esprit réglementaire et pour traduire les ambitions et les objectifs.

Cette réunion répondant à une volonté de concertation, je passe aussitôt la parole au cabinet Citadia. A l'issue de son exposé, nous pourrons alors échanger.

**Madame Valérie COGNATA, Cabinet Citadia :**

Mesdames et messieurs, bonsoir.

Effectivement, nous allons évoquer les premiers objectifs du projet d'aménagement et de développement durable, correspondant à la deuxième phase d'élaboration du PLU. Ces objectifs seront ensuite traduits réglementairement, l'année prochaine, sous forme de zonage et de règlement par zones. Pour le moment, nous demeurons cependant dans la phase de projet.

Ce projet est partagé avec une diffusion des informations depuis le début de la démarche : à travers l'adresse dédiée internet, par le biais de l'exposition, par les urnes de libre expression ainsi que les réunions publiques. Deux réunions ont ainsi été organisées pour présenter le diagnostic en mars puis en mai 2010. Trois réunions thématiques ont ensuite été menées sur le projet de PADD : habitat/équipements, économie/transports et paysage/environnement. Aujourd'hui, cette réunion porte donc sur l'avancement du projet d'aménagement et de développement durable avec les premiers objectifs retenus.

Ce PADD est mené en parallèle avec la démarche d'Agenda 21 de Châtenay-Malabry. A travers cet Agenda 21, la ville a lancé sept chantiers sur l'énergie, le climat, les bâtiments, les déchets, les transports, l'urbanisme, les politiques publiques et la démocratie environnementale. Un certain nombre d'objectifs et d'actions arrêtés dans cet Agenda 21, sont en partie repris par le PADD lorsqu'ils concernent l'urbanisme. Ce document est donc réellement issu des enjeux dégagés lors du

diagnostic territorial. Beaucoup de thématiques ayant un fort impact sur Châtenay-Malabry apparaissent telles que le renouvellement urbain, l'environnement, la qualité urbaine, la qualité du cadre de vie ou la qualité de déplacements.

A la suite des réunions de concertation, plusieurs retours et plusieurs remarques ont aujourd'hui été synthétisés. Pour commencer, sur l'habitat et les équipements, préoccupations ont été évoquées lors des dernières réunions ; en particulier sur l'offre en parcours résidentiels complets. Ces parcours sous entendent une diversification de l'offre avec des logements accessibles à toutes les catégories de la population quel que soit l'âge des ménages par exemple. Des demandes ont également été formulées afin de pérenniser les zones d'habitats pavillonnaires en évitant leur densification, sans pour autant figer l'existant. Il s'agit donc d'autoriser des extensions modérées des habitations existantes. Un souhait a enfin été exprimé afin d'étudier les possibilités de densification dans les secteurs susceptibles d'accueillir des mutations.

Au sujet des préoccupations environnementales, nous avons vu ressortir, notamment, le souhait d'encourager la maîtrise de la consommation énergétique des bâtiments. Un deuxième enjeu mérite d'être cité : il s'agit de favoriser l'aménagement d'éco-quartiers tout en insistant sur la mixité sociale et sur la mixité des fonctions afin de rendre ces quartiers véritablement vivants et reliés au reste de la ville.

En ce qui concerne la spécificité de Châtenay-Malabry, son aspect culturel a été souligné à travers ses équipements, ses espaces verts, son patrimoine. Toujours au sujet des équipements, plusieurs remarques ont été apportées sur l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite ainsi que pour les piétons et les vélos. Enfin, au sujet de l'offre portant sur la petite enfance, il est apparu le besoin de la renforcer sur Châtenay-Malabry.

Le deuxième thème portait sur l'économie et les transports. Là aussi, un certain nombre de préoccupations ont été mises en avant, notamment sur le développement de l'emploi. Il était ainsi question de favoriser des activités plus diversifiées et en lien avec des qualifications plus développées. De façon générale, nous avons aussi évoqué le positionnement économique de la ville en lien notamment avec son histoire scientifique et les projets en cours tels que la Vallée scientifique de la Bièvre. Il s'agit donc de repositionner Châtenay-Malabry dans cette vallée. Les enjeux de développement durable liés au développement économique ont aussi été évoqués. De même, plusieurs préoccupations sur le centre-ville peuvent être relevées comme le pôle commercial de proximité, la nécessité de diversifier les commerces et de constituer un axe commerçant non seulement dans le centre-ville mais aussi sur l'avenue de la Division Leclerc. Toujours sur l'économie et les transports, nous pouvons aussi évoquer les liaisons douces avec la nécessité de développer le stationnement des vélos, notamment aux abords des équipements tels que la gare de Robinson. Cette préoccupation répond ainsi à la volonté de faciliter les migrations quotidiennes.

Au sujet de l'aménagement de l'avenue de la Division Leclerc, cette attente, très forte, est apparue à plusieurs reprises. L'arrivée du tramway doit permettre le réaménagement de cet axe tout en établissant un véritable lien entre les quartiers situés au nord et ceux au sud. La coupure, manifeste aujourd'hui, doit ainsi être brisée.

Le devenir de sites disposant de surfaces importantes représente également une opportunité majeure. L'école Centrale et la faculté de pharmacie s'inscrivent ainsi dans un projet global lié à l'ambition économique de Châtenay.

Sur l'accessibilité des équipements, plusieurs souhaits sont aussi apparus au cours des réunions, puisque certaines thématiques sont véritablement transversales.

Enfin, je reviens sur la troisième réunion thématique consacrée au paysage et à l'environnement. Là aussi, est apparu le souhait d'encourager les modes de déplacements doux (marche à pied, vélo) plutôt que la voiture.

Au sujet des eaux pluviales, il a été question d'une gestion plus naturelle recourant à des mesures telles que l'imperméabilisation des sols limitée, une optimisation des possibilités d'infiltrations de l'eau dans le sol, le respect du sens des écoulements, la création de noues... Il s'agit ainsi de concevoir une gestion plus efficace.

Concernant le patrimoine naturel et bâti, est apparue la volonté d'identifier et de valoriser ces éléments remarquables. Au même chapitre, nous avons également vu apparaître le souhait de créer une trame piétonne favorisant et empruntant un parcours patrimonial reliant différents éléments remarquables de la ville. En parallèle de cette trame piétonne, nous pouvons aussi évoquer l'aspiration à développer une trame verte continue reliant les grands espaces paysagers tout en les ouvrant à la population. Cette demande apparaît dans les objectifs comme beaucoup d'autres éléments évoqués d'ailleurs. Enfin, il s'agit également d'intégrer les préoccupations liées à la biodiversité, y compris dans les espaces bâtis ou urbanisés : la réintroduction de la biodiversité peut aussi être opérée dans des espaces conquis par l'homme.

Ce soir, nous allons donc vous présenter les axes du PADD issus de ces réunions et de ces réflexions. Trois axes peuvent être relevés :

- Permettre l'évolution du schéma urbain afin de répondre au souhait, important, de renouvellement de plusieurs quartiers avec des incidences sur les quartiers voisins ;
- Ambitionner un territoire « vert » avec toutes les thématiques liées au développement durable ;
- créer une ville vivante et attractive pour ses habitants à toute heure de la journée, de façon à favoriser la pérennité des commerces et la qualité du cadre de vie passant aussi par l'animation des quartiers.

### **Evolution du schéma urbain**

Sur l'évolution du schéma urbain, cet objectif peut se diviser en trois parties :

- adapter les évolutions des quartiers selon leurs identités et leurs fonctions ;
- profiter de la mise en fonction du tramway sur l'avenue de la Division Leclerc, pour restructurer cette avenue et ses abords ;
- créer de nouveaux secteurs exemplaires après la délocalisation de l'école Centrale et de la faculté de pharmacie.

Sur le premier point, des quartiers témoignent de fonctions et de liens d'identité très spécifiques à Châtenay-Malabry. Il s'agit de les respecter. En lien avec les propositions effectuées, nous préconisons donc :

- de mener des actions de renouvellement du tissu urbain dans les secteurs les mieux desservis par les transports collectifs. A titre d'exemple, nous pouvons évoquer les secteurs à proximité de l'avenue de la Division Leclerc ou de la gare de Robinson.
- De favoriser la mixité des fonctions urbaines en particulier pour l'accueil d'activités et de commerces. Cette préoccupation concerne tout le territoire de Châtenay-Malabry en lien avec la qualité du cadre de vie et la vie des quartiers ;
- De soutenir les opérations de renouvellement urbain sur les axes structurants les plus importants. En effet, ces axes représentent un peu les vitrines de la ville et lui confèrent une image importante. Ces secteurs doivent donc accueillir des fonctions plus importantes que des secteurs résidentiels ou pavillonnaires.

Concernant, la Cité Jardins de la Butte rouge, nous envisageons aussi des actions spécifiques comme une amélioration accrue du confort des habitants. Cette préoccupation a été largement exprimée. En ce qui concerne les secteurs pavillonnaires, de façon générale, l'objectif retenu est de les préserver en permettant une évolution modérée des constructions. Ce souhait a ainsi été exprimé lors des réunions. Comme je l'indiquais précédemment, les interventions sur le bâti existant seront toutefois permises afin de répondre aux besoins de la population résidante : il peut s'agir d'extensions ponctuelles des bâtiments, d'aménagements des combles, etc.

Enfin, sur l'ensemble du territoire et éventuellement sur des secteurs plus spécifiques, il s'agit d'impulser des actions en faveur de l'intégration des énergies renouvelables dans les bâtiments. Cette action va nécessairement s'imposer d'elle-même puisque le recours aux énergies renouvelables et aux dispositifs les accompagnant ne pourra plus être interdit. Le PLU se met donc en conformité avec cette loi bientôt applicable.

Sur le second point, il nous est apparu judicieux de le consacrer spécifiquement à l'avenue de la Division Leclerc. En effet, cet axe revêt une importance majeure physiquement et en termes de réflexion. Un schéma de cohérence d'ensemble, ambitieux, sera certainement nécessaire afin de faire de cette avenue un axe porteur de développement économique, porteur de développement tertiaire, avec un cadre de vie de qualité, des aménagements et de nouvelles formes urbaines. Ces réalisations apporteront ainsi une identité aux différentes séquences de son linéaire. En effet, l'avenue de la Division Leclerc n'apparaît pas homogène d'un bout à l'autre. En réunion, nous avons relevé l'inquiétude de voir se réaliser un front bâti continu d'un bout à l'autre, afin de densifier à tout prix cet axe. En réalité, il s'agit plutôt d'étudier quelles sont les séquences susceptibles d'accueillir des aménagements et des fonctions spécifiques, différentes et adaptées aux quartiers environnants.

Sur cet axe ou en bordure, des projets déjà en cours sont intégrés à la démarche PLU. Il s'agit d'accompagner les projets sur la zone Europe, sur les secteurs Appert-Justice et Allende. Une préoccupation, notamment exprimée lors des réunions, insistait sur la nécessité de développer l'accueil d'activités variées avec des services et commerces de proximité répondant aux besoins des habitants. Enfin, il sera également nécessaire de faciliter les liaisons des quartiers avec cet axe, notamment à travers des modes piétons et vélos.

Par le biais du règlement du PLU, ces orientations peuvent être traduites dans le projet final grâce à des outils réglementaires, des zonages, des choix dans les formes urbaines, dans les tracés... Ces outils permettront de guider l'élaboration de ce règlement.

Le troisième point est aussi spécifique à Châtenay-Malabry : il s'agit de créer de nouveaux quartiers réellement exemplaires sur les secteurs délaissés par l'école Centrale et la faculté de pharmacie. Sur ce second secteur, nous relevons le souhait de réaliser une vitrine ambitieuse de développement économique. Ce secteur est en effet doté d'un fort potentiel grâce à sa proximité des transports en commun et grâce à sa vaste superficie. Cet espace autorise donc de grandes ambitions profitant au territoire.

En ce qui concerne l'école Centrale, il s'agit d'élaborer un projet d'éco-quartier. La superficie et l'ampleur des transformations induites sur ce secteur peuvent également permettre de grandes ambitions en termes de nouvelles formes urbaines, de mixité sociale, de mixité des fonctions et d'efforts de diminution d'empreinte sur l'environnement.

Sur ces deux lieux de vie, il s'agira donc de garantir la mixité des fonctions urbaines afin de rendre ces secteurs vivants et non monofonctionnels. Leurs situations en entrée de ville devront également être valorisées. Comme je le soulignais à l'instant, ces deux secteurs sont bien desservis par les transports et les infrastructures. Par conséquent, ils ont donc un rôle important à jouer comme

entrées de ville et comme zones de transition avec les autres quartiers. De façon générale, ces deux projets doivent être développés en respectant l'environnement et en assurant les conditions essentielles à la préservation des ressources naturelles.

### **Ambitionner un territoire « vert »**

Le deuxième axe est davantage centré sur les thématiques liées à l'environnement. Dans cette ambition d'un territoire « vert », plusieurs préoccupations peuvent être relevées :

- Renforcer la qualité urbaine et le cadre de vie de la ville en respectant son organisation naturelle, façonnée par le relief et ses grands espaces naturels. Cette particularité est importante pour Châtenay.
- Affirmer l'identité communale en révélant son patrimoine souvent méconnu et un peu disséminé sur le territoire.
- Concevoir un projet urbain préservant l'environnement et les habitants vis-à-vis des pollutions et des nuisances.

J'aborde le premier point, la question de la qualité urbaine et de la qualité du cadre de vie. Plusieurs propositions peuvent être recensées :

- Affirmer l'image de ville verte en renforçant l'armature végétale existante et en essayant de développer une trame verte reliant les grands espaces paysagers tout en assurant des fonctions écologiques et récréatives. Cet objectif devra naturellement être adapté en fonction des secteurs, des quartiers et des voies mais des pistes doivent certainement être explorées pour développer ce type d'aménagements.
- Réinvestir les espaces remarquables comme la forêt de Verrières ou le parc de la Vallée aux Loups. Un peu refermés actuellement, ces deux sites ne profitent pas comme ils le pourraient à l'ensemble des quartiers voisins. Il s'agit donc de les ouvrir sur la ville avec un traitement qualitatif des transitions entre les espaces verts et les espaces urbanisés.
- Permettre le maintien de la biodiversité en zone urbaine en créant des espaces verts avec, par exemple, des essences locales adaptées au territoire dans les nouveaux projets d'aménagements. Il peut s'agir d'une piste à explorer. Une deuxième piste peut résider dans le développement de biotopes adaptés afin de lutter contre cette perte progressive de biodiversité en milieu urbain. Cette proposition est issue d'ateliers sur le développement durable en lien avec l'Agenda 21. Là aussi, des solutions existent permettant de développer ce genre de projets. Et même si ces objectifs ne relèvent peut-être pas du PLU, ils permettent cependant d'afficher un certain nombre de volontés.

Le deuxième point lié à ce territoire vert est l'affirmation de l'identité communale avec le souhait de renforcer le réseau de liaisons douces existantes. Nous pouvons ainsi imaginer une trame piétonne continue reliant les éléments paysagers et patrimoniaux remarquables témoignant de l'identité culturelle du territoire. Nous pouvons ainsi évoquer la Coulée verte, la maison de Chateaubriand, l'ensemble du patrimoine vernaculaire. Cet objectif est issu directement des réunions précédentes. Nous relevons également une préoccupation plus paysagère consistant à révéler les spécificités du relief en identifiant des panoramas, des axes visuels. La création de belvédères peut alors contribuer à leur valorisation. De même, nous pouvons imaginer leur intégration dans des circuits de découverte. Ces petits éléments ponctuels pourront ainsi participer à la qualité du cadre de vie et à l'ensemble des parcours de liaisons douces. Naturellement, il ne s'agit pas de créer des liaisons ou des belvédères partout. Toutefois, des lieux spécifiques peuvent présenter un intérêt pour l'identification et la création de panoramas.

En ce qui concerne le patrimoine bâti, il existe aussi le souhait d'identifier les éléments bâtis. Qu'ils soient pittoresques, paysagers ou privés. La commune compte déjà plusieurs bâtiments historiques protégés sur son territoire, mais des bâtiments moins protégés présentent aussi un intérêt indéniable. Il s'agira donc de développer des protections adaptées à chacun afin de préserver l'identité et le patrimoine de Châtenay-Malabry. Cet objectif peut-être traduit dans le PLU par un certain nombre

d'outils. Toutefois, une nuance exprimée lors d'une précédente réunion, doit être introduite : toucher à un patrimoine privé impose aussi des contraintes au propriétaire. Cette protection doit donc être menée avec mesure sans oublier les conséquences induites.

Un autre point consiste à favoriser la qualité du cadre urbain de façon générale : sur les formes urbaines, sur le traitement des espaces publics, sur les continuités piétonnes, le recours à des matériaux de construction... Même si le PLU ne peut tout réaliser, son règlement peut imposer un certain nombre d'éléments en termes de gabarit, des formes urbaines, en termes de qualité, etc. Ces règles permettent de favoriser et de maintenir globalement la qualité sur le plan architectural de Châtenay-Malabry.

Nous pouvons évoquer encore un autre point à la jonction entre le paysage et l'urbanisation : les entrées de ville. Ces entrées représentent d'importants espaces vitrines de la commune. Dans le cadre du PLU, des orientations peuvent aussi être prises afin d'en améliorer le traitement.

Le troisième point de ce deuxième axe consiste à préserver l'environnement et ses habitants vis-à-vis des pollutions et des nuisances. Cette orientation s'impose au PLU puisque des informations sont fournies dans le porter à connaissance de l'Etat. Tout ce qui concerne les nuisances sonores, les pollutions ou les risques est particulièrement connu et géré. Toutefois, il appartient au PADD d'intégrer un certain nombre d'orientations à ce sujet. Il s'agit de concevoir un développement urbain à la fois innovant et durable en intégrant les grands projets dans une politique ambitieuse de réduction de la consommation énergétique et de promotion des énergies renouvelables. Ces éléments s'imposeront d'ailleurs dans le code de l'urbanisme. Il existe donc l'envie de rendre possible ce genre de choses à Châtenay et de se mettre en conformité avec les lois issues du Grenelle.

Des propositions répondent aussi à la volonté de réduire la part de la voiture dans les trajets quotidiens et les pollutions en découlant. Cet objectif n'est pas facilement réalisable au niveau du PLU mais il peut être intéressant de reprendre cette réflexion communale ou supra communale lorsqu'il s'agit de transports en commun. En ce qui concerne l'amélioration du réseau de bus, nous pouvons éventuellement envisager une réorganisation ou une réflexion sur les rabattements possibles vers les gares RER, une amélioration des cadencements et des fréquences, des liaisons vers les pôles d'emplois voisins (Plessis, Clamart, Antony, Wissous). En effet, Châtenay n'est pas une ville isolée et s'inscrit dans un environnement assez dense avec des pôles d'emplois voisins assez importants.

Une proposition reprise dans le PADD envisage la création de zones semi piétonnes. Nous pourrions éventuellement en débattre à l'occasion du PADD et du PLU. Une autre piste de réflexion consiste à imposer un stationnement plus centralisé en dehors des espaces privés, dans les parkings publics. De cette façon, il s'agit d'améliorer le cadre de vie, la circulation des piétons et de favoriser les circulations douces, notamment dans le centre-ville et à proximité des équipements.

En ce qui concerne les nuisances sonores, il s'agit d'adapter les nouveaux aménagements urbains. Qu'il s'agisse des abords de l'A86, de l'avenue de la Division Leclerc ou de la ligne TGV, un travail peut être mené de façon à limiter l'impact des nuisances sonores. Ce travail porte par exemple sur les hauteurs de bâtis, les types de fonctions accueillies en bordure des infrastructures. Nous pouvons également évoquer le type de matériaux, mais cet élément est déjà réglementé en dehors du PLU, notamment pour tous les établissements accueillant du public.

Enfin, il s'agit de réduire les impacts du développement urbain sur le réseau hydrographique en améliorant la gestion des eaux pluviales. Cet objectif reprend directement une proposition formulée lors des réunions publiques précédentes.

### **Créer une ville vivante et attractive**

Le troisième grand axe du PADD concerne davantage la vie au quotidien dans Châtenay-Malabry. Cet axe se décompose en plusieurs points :

- L'attractivité de la ville ;
- La vie locale et la dynamisation des quartiers.

Au sujet du renforcement de l'attractivité de la ville, le PADD exprime une volonté : accélérer le rythme de constructions neuves afin de répondre aux besoins de la population résidentielle et accueillir de nouveaux arrivants. Nous avons ainsi recensé des besoins pour la population résidente afin de lui permettre de demeurer sur Châtenay-Malabry. Cet objectif passe par le renouvellement du tissu urbain dans les secteurs proches des gares et des axes structurants.

Nous pouvons aussi évoquer la reconversion des sites mutables à plus ou moins long terme avec une ambition de renouvellement de l'image du territoire. Là aussi, cet objectif est en liaison avec des éléments déjà évoqués. Un certain nombre de projets sont déjà en cours et d'autres sont prévus à plus ou moins long terme.

Une deuxième piste consiste à favoriser la mixité sociale dans les quartiers. Le PLU dispose de quelques outils pour y parvenir dans les nouveaux programmes. Cette piste peut donc être explorée. Il s'agit également d'accroître la diversité du parc de logements, notamment en termes de logements intermédiaires dont le manque a été relevé lors du diagnostic. De la sorte, nous permettrons un parcours résidentiel complet : ce qui correspond à l'objectif de diversification de l'offre en logements.

Le deuxième point concerne la vie locale et la vie des quartiers. Nous pouvons relever différentes pistes pour dynamiser la vie locale :

- Le renforcement de l'attractivité commerciale du centre-ville, pôle important sur le territoire de Châtenay.
- Soutenir le commerce de proximité dans les quartiers. Ces relais du centre-ville permettent aux habitants de bénéficier d'un minimum de services à proximité de leur domicile.
- Profiter de l'aménagement du tramway sur l'avenue de la Division Leclerc pour développer une centralité commerciale structurante. L'axe du tramway ne doit pas seulement comporter des fonctions vitrines, mais aussi des fonctions en lien avec les quartiers.
- Gérer le stationnement pour rendre la ville plus agréable. La gestion du stationnement, le partage de la voirie, l'offre de parkings pour les deux-roues peuvent ainsi être améliorés.

Enfin, une dernière piste peut être évoquée avec les projets urbains intégrant la mixité des fonctions afin d'améliorer la qualité de vie des usagers. L'habitat, le commerce, les équipements de proximité, les services peuvent ainsi coexister de façon à favoriser la vie dans les quartiers.

Au sujet des équipements, le PADD reprend des projets d'amélioration actuellement en cours :

- Accueillir 200 enfants supplémentaires en crèche avant 2014 ;
- Mener à bien des projets de réhabilitation d'équipements sportifs, un peu vieillissants pour certains.

Nous pouvons aussi relever l'ambition de renforcer l'unité territoriale en franchissant les éléments de coupure physique tels que l'autoroute, la RD 986 ou les espaces boisés d'envergure. Cet objectif reprend à la fois des thématiques évoquées sur l'aménagement des grands axes mais aussi le souhait de faire participer les grands espaces verts à la vie des habitants.

Toujours au sujet des équipements, il s'agit aussi de soutenir la spécificité culturelle de Châtenay-Malabry à travers son offre en équipements. Cette préoccupation avait ainsi été évoquée lors des réunions publiques.

Voilà comment se présente aujourd'hui le PADD. Il réalise la synthèse des réflexions exprimées lors des réunions thématiques. Je vous cède à présent la parole.

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :**

Merci pour cette présentation. Le public connaît à présent les principaux objectifs sur lesquels nous nous baserons pour la poursuite de l'élaboration du PADD et par la suite, les pièces écrites réglementaires.

A l'instar du cabinet, je vous invite maintenant à vous exprimer sur ces documents et ces objectifs. Toutefois, pour faciliter la rédaction et la lecture des comptes-rendus mis en ligne sur notre site, je vous demande de donner éventuellement votre nom, et dans tous les cas, de préciser votre lieu d'habitation.

**Monsieur BRUNET, rue Chateaubriand**

A quelle date envisagez-vous la mise en service du tramway ? En effet, à titre professionnel, je reçois la revue du Conseil général. Un numéro récent –le dernier ou l'avant-dernier- publiait les plans de développement des différents moyens de transports en région parisienne : certains actuellement en cours de réalisation, d'autres en projets comme le grand métro. Toutefois, le tramway de la Croix-de-Berny à Vélizy n'y figurait même pas en pointillés. De plus, le T3, actuellement en cours de construction, sera achevé au mieux en 2014, la RATP venant à peine de commander les rames. Je souhaite donc connaître le calendrier pour ce tramway.

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :**

Le calendrier n'est pas de mon ressort. Le projet de tramway a fait l'objet d'une convention signée entre le Département des Hauts-de-Seine et le Conseil régional d'Ile-de-France. Le tramway n'était d'ailleurs pas le seul projet figurant dans cette convention de partenariat de développement sur les transports dans les Hauts-de-Seine ; de mémoire, la convention comptait quatre ou cinq projets avec un chiffrage de plusieurs centaines de millions d'euros. Cette convention de partenariat a été votée au mois de juin 2009 au Conseil général des Hauts-de-Seine, puis au Conseil régional d'Ile-de-France. Elle fait désormais l'objet d'un passage au STIF (Syndicat des transports d'Ile-de-France) afin de délivrer l'autorisation.

Le président du Conseil général des Hauts-de-Seine, Monsieur DEVEDJIAN, a saisi Monsieur HUCHON, président de la Région et du STIF. Ce dernier ayant fait voter la convention à la Région, il n'existe aucune raison pour qu'elle ne soit pas approuvée au STIF ; dans le cas contraire, nous ne comprendrions pas. Monsieur DEVEDJIAN a donc saisi Monsieur HUCHON afin de demander dans le même temps la maîtrise d'ouvrage puisque l'emprise de la Division Leclerc, est départementale. Le président de la Région a émis une réponse favorable, non actée à ce jour par le Syndicat des Transports Ile-de-France. Les élections régionales ont peut-être mis entre parenthèses le processus. Mais puisque nous sommes désormais en octobre et que ces élections sont achevées depuis le mois de mars, nous pouvons espérer une reprise et une accélération du processus. De la sorte, nous pourrions lancer la concertation, première phase du projet. Lors des réunions de quartiers, nous avons déjà dévoilé des avant-projets. Mais nous attendons à présent que le Département autorisé par le STIF, puisse lancer la concertation.

Combien de temps prendra ce projet ? Tout dépend naturellement du moment auquel nous commencerons. Nous devons compter quelques mois de concertation sur un sujet de cette importance. Ensuite, nous devons tirer le bilan de la concertation et peut-être modifier et adapter l'avant-projet afin d'en tenir compte et de lancer l'enquête publique. Comme pour la concertation, cette enquête devrait légitimement dépasser un mois. Le commissaire enquêteur devra alors communiquer son rapport avant d'entrer dans les phases de travaux. A partir de ce moment là, un an sera nécessaire pour les dévoiements de réseaux : en effet, de nombreux réseaux passent sous l'avenue de la Division Leclerc et ne peuvent demeurer sous les emplacements du tramway. Ensuite, les estimations parlent de deux ans à deux ans et demi de travaux pour l'aménagement du tramway. Ces travaux ne concernent d'ailleurs pas uniquement le tramway, puisque toute l'avenue de la Division Leclerc sur ses 31 mètres de largeurs sera rénovée.

En tenant compte de tous ces éléments, nous pouvons compter quatre à cinq ans de délais à partir du lancement. Si le feu vert est donné début 2011, la mise en service du tramway devrait intervenir dans le courant de l'année 2016. En revanche, si le lancement est retardé à 2012, nous arrivons ainsi en 2017. En tous les cas, la commune comme le Conseil général veillent à la réalisation du projet le plus rapidement possible. D'autant que le projet Arc express de la Région n'est pas contradictoire avec le tramway. En effet, cet Arc express passerait aussi par Clamart : nous disposerions donc d'une connexion assez rapide à notre tramway allant de la Croix-de-Berny à Clamart. Cela éviterait d'attendre encore plusieurs années pour voir le tramway descendre vers Issy-les-Moulineaux et ainsi se relier au T2, comme nous l'espérons. En se connectant à Arc express, nous gagnerions ainsi du temps.

Ces projets répondent donc à une logique. Pour ma part, je respecte ma signature et les délibérations votées. De son côté, le président de la Région a fait voter cette convention. Or puisqu'il est également président du STIF, je ne comprendrais pas qu'il ne respecte pas sa signature dans un délai raisonnable. En effet, il ne sert à rien de faire voter et d'inscrire des Autorisations de Programmes, si les budgets ne sont jamais réellement apportés. Je souhaite donc voir ce projet avancer rapidement à présent.

#### **Monsieur BRUNET, rue Chateaubriand**

Merci pour cette réponse. Personnellement, il me semble plus réaliste d'évoquer un tramway achevé pour 2020.

#### **Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre :**

Peut-être. Mais je souhaite cependant voir ce projet aboutir le plus vite possible. En effet, nous disposerons d'opportunités de développement économique avec le départ de la faculté de pharmacie. Il n'est donc pas souhaitable que le tramway arrive trop longtemps après l'aménagement des terrains : ce décalage s'avèrerait handicapant pour obtenir de l'activité économique.

Pour attirer de l'activité économique, il est aujourd'hui important de bénéficier de bonnes liaisons en transports. Le départ de la faculté de pharmacie est prévu pour 2016-2017, mais les démolitions, les aménagements et constructions ne seront pas réalisés en un an. Toutefois, j'espère voir les projets aboutir avant 2020. Nous devons donc faire comprendre à la Région, l'intérêt d'une concordance dans les projets.

Aujourd'hui, des objectifs fixés à 2018 ou 2020 peuvent sembler éloignés. Le PLU témoigne d'une durée de vie de dix à quinze ans et non de cinquante ans : personne ne sait à quoi ressemblera notre ville, notre région, notre pays dans un demi-siècle. Mais le rôle d'un politique ne consiste pas seulement à gérer le quotidien : il est également important d'essayer de se projeter dans l'avenir. Je ne sais pas où nous serons les uns et les autres en 2018 ou 2020, mais dans tous les cas, si nous

n'agissons pas aujourd'hui, alors nous sommes assurés qu'il ne se passera rien en 2018 ou 2020. La vie m'a ainsi appris à me battre parce que rien ne tombe du ciel.

### **Monsieur BRUNET, rue Chateaubriand**

Je vous remercie pour cette réponse bien argumentée. Je poursuis mon intervention sur les déplacements, à l'ordre du jour à travers le PADD.

Le parking en cours de construction en lieu et place d'une partie de l'ancien domaine Croux, à côté de l'Arboretum et de Truffaut s'inscrit-il dans la réduction de la circulation ? L'installation d'un nouveau parking dans les prochains mois va ainsi générer dans un endroit où la masse verte demeure importante, beaucoup plus de pollution. S'agissait-il d'une bonne idée ?

### **Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre :**

Je vais essayer de vous répondre. L'Arboretum, la Vallée aux Loups et la maison de Chateaubriand offrent une chance magnifique à notre territoire. Nous avons également l'opportunité de voir ces sites totalement protégés *ad vitam aeternam*. Grâce à une délibération prise par mes soins, le Département est le seul à pouvoir préempter des propriétés comme récemment l'Ile verte, afin de s'attribuer au fur et à mesure tout cet espace.

Ces sites sont aujourd'hui très visités par de nombreux promeneurs. Ils le seront davantage encore dans l'avenir puisque le Département a un grand projet sur ces espaces verts et sur la Vallée en termes culturels et paysagers. D'autres aménagements importants vont intervenir. Nous ne devons pas nous faire d'illusions : la voiture conserve une place importante. Je ne suis pas de ceux qui veulent la supprimer car il s'agit d'une aberration. Nous aurons toujours des voitures. Nous pouvons cependant faire confiance aux constructeurs automobiles afin qu'ils évoluent et trouvent des moyens pour rendre les voitures de moins en moins polluantes et peut-être même un jour, des voitures totalement non polluantes. Selon moi, c'est une lubie de l'esprit de croire que dans dix ou quinze ans, nous n'aurons plus une seule voiture parce que nous aurons amélioré les transports en commun. Des endroits demeureront où il ne sera pas possible de se déplacer autrement qu'en voiture. Que le Département prévoit déjà des stationnements ne me paraît donc pas une aberration. Au contraire, j'étais favorable à ces travaux lorsque la concertation et les réunions publiques ont été organisées avec le Département. En effet, aujourd'hui, une grande partie des visiteurs se rendent déjà sur les sites en voiture. Ces véhicules sont donc dans nos rues et empêchent bien souvent nos propres résidents de stationner correctement devant chez eux. Nous observons ainsi ce phénomène avenue Roger Salengro, avenue Jean Jaurès, etc. : le week-end, des voitures sont garées un peu partout. Que des stationnements appropriés soient créés ne drainera pas davantage de véhicules. En revanche, ce parking évitera le stationnement dans les rues adjacentes. Je me réjouis de voir des touristes visiter Châtenay-Malabry, mais s'ils peuvent utiliser des parkings dédiés à proximité des sites, je m'en réjouis davantage encore.

Dans le PLU, des mesures agiront de sorte que la voiture soit la moins utilisée possible. Cet objectif implique le développement des transports en commun, notamment. Mais comme nous l'avons vu au sujet du tramway, cette question ne dépend pas uniquement de nous. Pendant des années, les transports en commun ont été réalisés selon des axes Paris – banlieue, négligeant les transports de banlieue à banlieue. Même aujourd'hui, au sein des Hauts-de-Seine, il reste difficile de se déplacer. Par exemple, si vous habitez Châtenay et que vous travaillez à la Défense, un des lieux accueillant le plus d'emplois dans le département, vous devez d'abord prendre un bus pour rejoindre le RER, ensuite prendre ce RER jusque Paris avant d'y effectuer un changement pour enfin aller à la Défense. En utilisant la voiture, deux heures sont nécessaires aux heures de pointe. Aucun transport ne relie directement Châtenay à la Défense. Petit à petit, il est aussi nécessaire de se doter de

transports de banlieue à banlieue. Enfin, les pouvoirs publics ont compris cette nécessité. Certaines lignes ainsi prévues amélioreront probablement les dessertes de banlieue à banlieue. Même si la voiture demeurera indispensable pour se déplacer en province, partir en vacances, en développant ces transports, nous inciterons la population à réduire son utilisation. Avec des transports neufs, efficaces, répondant à la demande travail – domicile, je ne vois pas pourquoi les gens ne les emprunteraient pas.

Toutefois, il ne suffit pas seulement de créer de nouveaux transports. Ceux existants doivent également être entretenus. Je devance peut-être votre question sur mes intentions au sujet du RER B. Régulièrement, je suis interpellé sur ce sujet. En effet, avec tous les problèmes existants et jamais résolus sur la ligne RER B, avec l'état des rames, et la façon dont les usagers sont compressés à l'intérieur, il faut vraiment vouloir utiliser les transports publics.

Selon moi, le stationnement de la Vallée aux Loups sur le territoire communal –même s'il relève du Département-, est plutôt bénéfique. A l'avenir, les visiteurs iront stationner leurs véhicules sur ce parking à proximité des sites à visiter et non plus dans nos rues.

**Monsieur BRUNET, rue Chateaubriand**

Je vous remercie. J'ai cependant une troisième et dernière question, toujours au sujet des transports...

*(Intervention dans la salle)*

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :**

Ce Monsieur a tout de même le droit de s'exprimer ! Vous pourrez vous exprimer ensuite. Et si vous voulez vous exprimer durant une heure, nous vous écouterons durant une heure... Ne soyez pas impatient.

**Monsieur BRUNET, rue Chateaubriand**

J'ai cru comprendre que la station Shell disparaissait ?

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :**

La station Shell est effectivement fermée ; elle va disparaître.

Même si nous avons rarement agi de la sorte par le passé, la ville a préempté le site. La semaine prochaine, je signerai l'acte nous permettant ainsi de récupérer les terrains. En effet, l'avenue compte déjà trois stations-service, sans compter d'autres situées non loin : nous ne sommes pas obligés d'avoir des stations-service disposées tous les 500 mètres.

*(Interventions hors micro)*

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :**

Calmez-vous, je vais répondre...

Une préemption intervient lors d'une DIA (Déclaration d'intention d'aliéner) : le notaire nous saisit pour connaître les intentions de la ville. Nous avons été informés de cette vente voilà au moins six

mois. Voilà 48 heures, j'ai reçu un courrier du garage Renault situé en haut de l'avenue de la Division Leclerc et distribuant également de l'essence sous l'enseigne Total. Il m'informe que le garage demeurera bien ouvert mais qu'en revanche, il cesse la distribution de carburant. En effet, les normes changent et deviennent de plus en plus sévères. Ce propriétaire demeure maître chez lui et je ne peux pas l'obliger à continuer la vente d'essence.

La décision de préemption de Shell était intervenue auparavant. Et la cessation d'activités de la station Total ne remet pas en cause cette décision : je signerai l'acte. Effectivement, une seule station va demeurer sur l'avenue. Toutefois, nous en rencontrons une à Sceaux en bordure du territoire châtenaisien. De plus, toutes les villes de France ne sont pas obligées d'avoir quatre stations-service pour distribuer de l'essence. Avec deux stations-service pour 30 000 habitants, j'estime ce ratio suffisant.

Par ailleurs, je ne suis pas sûr que les personnes prônant le développement durable soient favorables à la multiplication des pompes à essence. Une fois encore, il me paraît impossible de vouloir à la fois une chose et son contraire.

**Monsieur CAILLE, rue Pierre Mendès France**

Au sujet du secteur de la faculté de pharmacie, le déménagement ne s'effectuera pas tout de suite. Vous souhaitez y réaliser une vitrine ambitieuse de l'économie mais de quel type d'économie s'agit-il ? J'ai entendu parler de plusieurs projets : une pépinière d'entreprises, un centre commercial, etc.

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre :**

Qui a évoqué ces sujets ?

**Monsieur CAILLE, rue Pierre Mendès France**

Il s'agit de bruits : des amis en ont entendu parler par des amis, etc.

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre :**

Aucun centre commercial n'est prévu. Nous en sommes sûrs et certains. Pour autant, des gens s'intéressent d'ores et déjà à ce site. Toutefois, nous n'y construirons pas un centre commercial : nous bénéficions déjà de Vélizy à proximité et de Belle Epine un peu plus loin. Je n'ai donc pas envie d'avoir un grand centre commercial.

Au sujet de la pépinière d'entreprises, celle-ci peut effectivement être envisagée. Elle figurait d'ailleurs dans notre projet lors des dernières élections. Toutefois, je ne peux vous dire si cette pépinière sera réalisée à cet endroit, sur Europe ou sur Appert-Justice. Nous disposons ainsi de plusieurs lieux pour l'implanter. Pour être franc, nous avons même travaillé sur ce sujet avec l'école Centrale puisque le départ était annoncé pour la faculté de pharmacie mais pas forcément pour Centrale. Nous envisagions alors de réaliser cette pépinière en collaboration avec l'école Centrale. En effet, par le biais de l'intercommunalité, l'école dispose déjà d'un incubateur dont nous participons au financement. Les jeunes Centraliens créant une entreprise se trouvent donc déjà dans l'incubateur. Puisqu'ils ne peuvent y rester qu'un an ou deux, ils doivent ensuite déménager. Toutefois, à leur sortie de l'incubateur, ils ne disposent pas toujours des ressources pour louer des bureaux privés.

Pour autant, l'école Centrale doit aussi déménager désormais. La pépinière ne sera donc plus sur les mêmes terrains. Nous sommes en train de réfléchir à une pépinière au sein de l'intercommunalité pouvant servir aux sept villes et non seulement à Châtenay-Malabry. Pour le moment, le lieu d'implantation de cette pépinière n'est toutefois pas arrêté.

Quand je parle de vitrine, nous voulons effectivement accueillir du développement économique dans notre ville. Une ville ne peut se contenter d'être seulement résidentielle : elle est faite d'équilibres en termes de vie et en termes de ressources. S'il est bénéfique d'avoir du résidentiel, d'avoir 50% d'espaces verts ou d'avoir 50% de logements sociaux, il est également judicieux de disposer de quelques ressources. Celles-ci permettent de réaliser des équipements sans forcément s'endetter ou accroître les impôts, même si nous ne les avons pas augmentés depuis neuf ans. Nous devons donc profiter de cette opportunité pour développer de l'activité économique. Ce développement sera d'autant plus facile sur ces terrains qu'ils peuvent être superbement desservis. D'un côté, nous raccordons l'A86 avec l'échangeur Est et très prochainement l'échangeur Ouest dont les travaux démarreront dans le courant de l'année 2011. En outre, le secteur sera aussi desservi par le tramway de la Division Leclerc. Au milieu, nous trouvons la faculté de pharmacie et le cimetière. Construire des logements en bordure de l'autoroute et à côté du cimetière ne me semble guère judicieux. En revanche, ces 10 à 12 hectares libérés peuvent très bien accueillir de l'activité. D'autant que d'un côté, il existe les transports publics pour les personnes venant y travailler et d'un autre côté, nous disposons de l'autoroute, pour éventuellement les livraisons. Nous n'avons même pas de risques de voir la circulation se diffuser dans nos rues.

Aujourd'hui, sept à huit ans avant, il demeure toutefois difficile de préciser quelles entreprises s'y installeront. Même si le propre des élus est de prévoir l'avenir, nos prévisions ne vont pas jusque là. J'ignore, par exemple, comment sera le marché dans huit ans. Sera-t-il identique à celui d'aujourd'hui ou non ?

La commune témoigne d'une histoire avec la recherche, son aspect vert... Prochainement, nous devrions aussi être une des premières villes labellisées sur l'Agenda 21. Nous pouvons travailler sur ces aspects. Dans le même temps, Châtenay fait aussi partie de la vallée scientifique de la Bièvre. Là aussi, nous pouvons avoir une idée de développement en termes de recherches vis-à-vis de la santé. Nous travaillons sur ces projets. Mais je ne peux pas vous dire si dans huit ans, un laboratoire s'installera ou s'il s'agira plutôt d'une entreprise oeuvrant dans le développement durable. En effet, avec les lois Grenelle 1 et 2, ce type d'entreprises va se développer.

Les axes de la santé et du développement durable répondent ainsi à notre volonté. Toutefois, au regard des surfaces, il n'est peut-être pas nécessaire d'être mono activité. En effet, si nous imaginons attirer uniquement des laboratoires, nous risquons d'être gênés en cas de restructurations et de départs de ces entreprises. Il semble peut-être plus judicieux d'imaginer différents types d'activités, mais ayant toutefois un lien avec notre ville, notre tradition, notre culture et notre histoire.

Je ne peux cependant pas vous indiquer la nature des entreprises s'implantant à Châtenay-Malabry dans le futur. Personnellement, je ne crois pas en des immeubles de bureaux, même si nous serons bien desservis dans l'avenir : nous ne sommes pas à la Défense. En revanche, nous pouvons imaginer des immeubles mixtes avec à la fois de l'activité et des bureaux. Ces immeubles de R+2, R+3, voire R+4 maximum remplaceront les immeubles actuels de sept étages. Nous sommes loin des tours composées strictement de bureaux. Ce genre d'activité mixte permettra donc de bénéficier de constructions avec des hauteurs plus adaptées à notre ville.

Voilà donc quels sont nos objectifs et notre volonté. Ces projets peuvent sembler lointains, mais si nous n'y réfléchissons pas aujourd'hui, y compris au travers de plans d'aménagements, nous prenons du retard et nous risquons même de voir ces projets ne jamais aboutir. En effet, il est nécessaire de mener des négociations dès à présent. Dans le cas de l'école Centrale et de la faculté

de pharmacie, les terrains appartiennent à l'Etat : comment va-t-il en disposer ? Les vendra-t-il ? A qui ? A quel prix ? Pour quel usage ? Si nous voulons négocier avec l'Etat sur un montant de charges foncières, nous devons déjà avoir une petite idée des réalisations futures. Nous devons ainsi nous assurer que l'Etat ne nous vendra pas ces terrains trop chers. Par la suite, nous devons aussi lancer des concours sur des projets d'aménagements. Au bout du compte, toutes ces démarches allongent les délais ; si bien que quatre ou cinq ans peuvent alors passer très vite.

En conclusion, nous tâcherons de tout mettre en œuvre pour mener à bien ces objectifs. Mais encore une fois, si je ne peux vous dire avec précision quelle activité sera accueillie sur ces sites, je peux du moins vous assurer que nous n'aurons pas de grand centre commercial.

**Une personne dans la salle :**

Je souhaite poser deux questions sur l'aménagement de la ville. Il s'agit de l'entrée de ville du côté du parc de Sceaux avec le nouveau carrefour. A ce sujet, vous avez en partie répondu en évoquant une mise en service en 2012.

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre :**

Vous parlez du carrefour de l'Europe ? Les travaux débuteront en 2011 me semble-t-il et devraient s'étendre sur une année environ.

**Une personne dans la salle :**

Vous avez également évoqué l'échangeur Ouest en précisant que les travaux commenceraient prochainement : une date de mise en service est-elle prévue ?

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre :**

Avant la mise en service, les travaux doivent d'abord commencer. L'enquête publique est à présent terminée, le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable. Le Département à qui l'Etat a délégué la maîtrise d'ouvrage, a lancé les appels d'offres auprès des entreprises, me semble-t-il. D'ailleurs, je rencontre demain le directeur général des services du Département afin d'effectuer un point avec lui sur un certain nombre de sujets, en particulier la date de démarrage de ces travaux.

Etant donné l'avancée du projet, les travaux devraient démarrer dans le courant de l'année 2011. Toutefois, un élément a un peu retardé le projet. Notre échangeur comme pour celui du Plessis – même s'il est situé sur notre territoire communal- emprunte des zones aujourd'hui gérées par l'ONF. Il est donc nécessaire de restituer des surfaces en compensation. Il existait ainsi un petit point d'achoppement entre le Département et l'ONF : ce dernier avait estimé à plus de 4 millions d'euros la vente ou la restitution des parcelles. Le Département ne souhaitant pas déboursier cette somme très importante, un délai a donc été nécessaire pour trouver des bois en Seine-et-Marne n'appartenant pas à l'ONF, quoique faisant partie d'une forêt. Nous rencontrons d'ailleurs le même cas de figure dans notre commune : une grande partie du bois de Verrières appartient à la Sécurité Sociale depuis la nuit des temps, et non à l'ONF même si celui-ci est chargé de l'entretien. Dans un grand bois de Seine-et-Marne, le Département a donc trouvé des surfaces n'appartenant pas encore à l'ONF. Ce point a donc été résolu, le Département a lancé l'appel d'offres travaux et je connaîtrais probablement demain la date du début du chantier. Une fois que les travaux auront démarré, deux ans environ seront nécessaires à la fois pour les deux échangeurs mais aussi pour les aménagements tels que les ronds-points, les carrefours, etc.

**Une personne dans la salle :**

Je souhaite poser une dernière question sur l'aménagement du centre-ville. Des travaux sont en cours. Là aussi, j'imagine que ce chantier prendra quelques mois et je souhaite savoir quand arriveront les nouveaux commerçants.

*(Intervention hors micro)*

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre :**

Effectivement, les travaux d'aménagement de la place en centre-ville viennent de commencer. De mémoire, la fin du chantier est prévue en février. Ensuite, nous entamerons les travaux dans la rue Jean Longuet devant s'achever pour la fin 2011. En somme, ce secteur devrait connaître des travaux jusqu'à la fin de l'année.

Concernant les derniers commerçants à s'installer, une déclaration de travaux a été accordée pour l'enseigne Nicolas. On me signale d'ailleurs qu'il a commencé ses travaux d'aménagement aujourd'hui. Par ailleurs, on m'indique également qu'un deuxième commerçant a déposé aujourd'hui une déclaration de travaux pour un bar à pâtes à l'instar de ceux installés déjà à Paris. Un grand local offre également deux possibilités : soit un marché de produits bios, soit un restaurant. Ces deux commerçants sont en pourparlers. Un rôtisseur ou un poissonnier est aussi prévu dans un autre local. Enfin, un dernier local à proximité de la mairie devrait accueillir un opticien.

**Madame JASION, chemin de la Justice :**

J'ai apprécié la limpidité de la présentation du PADD. Lorsqu'il est question du schéma urbain et d'axes structurants, vous évoquez le pôle centre-ville. Comptez-vous aussi soutenir l'autre pôle urbain avec l'Intermarché situé en haut de l'avenue de la Division Leclerc ? Je désire savoir si cet élément peut figurer dans le PADD : il me semble important pour l'organisation de la ville. Nous devons identifier les différents pôles et bien les situer car ils peuvent avoir des implications au niveau des hauteurs de maisons, des aménagements, de la densification, des spécificités des activités accueillies. Comme cet élément ne ressortait pas réellement de la présentation du schéma urbain, je souhaitais soulever le sujet.

Je désire aussi adresser une remarque. Jusqu'à présent, la ville accueillait des facultés et une population estudiantine. Toutefois, à moins de les croiser au Lavomatic en centre-ville, nous ne ressentions pas réellement cette vie estudiantine. Avec les projets futurs et le départ de cette population jeune, peut-être serait-il judicieux de réfléchir à des activités permettant à ces classes d'âges de venir à Châtenay-Malabry. Nous apporterions ainsi la diversification au sein de la population plutôt vieillissante.

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre :**

Je vais essayer de vous répondre.

Au sujet du commerce, nous avons évoqué le centre-ville, mais il ne s'agit pas du seul pôle commercial. Nous devons profiter du PLU pour disposer d'autres pôles ou en conforter. Par exemple, l'avenue de la Division Leclerc accueille aujourd'hui peu de commerces. De façon diffuse de surcroît. Pour autant, rien ne sert de rêver, nous ne parviendrons jamais à installer des commerces sur les 3,5 kilomètres de cette avenue. Il est donc nécessaire de positionner des pôles. Certains existent déjà et doivent être confortés tels que les Verts Coteaux ou la place Cyrano située

de l'autre côté. Aujourd'hui, l'avenue représente une coupure et ces deux lieux ne fonctionnent pas réellement ensemble : nous devons réfléchir afin d'y remédier. Nous avons également parlé du secteur de la faculté de pharmacie et d'Allende. Ce secteur peut aussi devenir un pôle de développement du commerce : il en existe déjà quelques-uns au niveau du carrefour du 19-Mars. Nous tenterons donc de conforter ces différents pôles en essayant d'inciter les promoteurs à bâtir du commerce, mais aussi à travers le règlement. En effet, les actuelles normes ne fixent pas de hauteur de rez-de-chaussée. Le POS actuel ne prévoit pas cette possibilité : nous ne pouvons imposer aux promoteurs de réaliser du commerce. En fixant une hauteur de rez-de-chaussée en certains endroits grâce au règlement, le promoteur rencontrera alors des difficultés pour réaliser autre chose que du commerce ; en effet, des logements avec 4 ou 5 mètres de hauteur paraissent peu envisageables dans un immeuble moderne. Cette modification est prévue.

Nous nous préoccupons aussi des Verts Coteaux en essayant de lier ce secteur à l'aménagement de l'avenue de la Division Leclerc et l'arrivée du tramway. Depuis bientôt dix ans, je négocie avec la copropriété afin qu'elle nous cède la dalle. Je veux bien participer à la relance du commerce un peu en retrait, mais à condition que cette dalle devienne publique. En effet, il m'est interdit de placer des fonds publics dans un domaine privé. Cette opération a été menée dans le centre-ville en acquérant le parking situé devant la résidence Voltaire. A terme, cette opération sera bénéfique aux commerçants. Toutefois, aux Verts Coteaux, il ne s'agit pas de commerçants, mais de résidents. Depuis dix ans, je suis en pourparlers avec eux : je suis prêt à acquérir cette dalle, mais je ne peux cependant pas les forcer à vendre.

Toutefois, l'arrivée du tramway s'approchant -même si il est question de 2018 -, les Verts Coteaux doivent être intégrés au plus vite dans les schémas. Car une fois ces schémas arrêtés, il sera difficile d'intégrer ce secteur. En effet, le coût de restructuration de cet espace est estimé à plusieurs centaines de milliers d'euros voire plusieurs millions d'euros. Cette restructuration doit donc s'intégrer dans le projet : si au lieu d'un coût global de 236 millions d'euros, nous parvenons à 237 millions d'euros, cela ne me semble guère gênant pour les collectivités concernées. En revanche, si cette restructuration n'est pas intégrée au projet global, elle demeurera à la charge de la ville. La copropriété réfléchit depuis dix ans, elle a encore deux ou trois ans devant elle, mais lorsque le projet global aura été adopté, il sera trop tard.

#### **Madame JASION, chemin de la Justice :**

Un levier semble donc souhaitable afin de permettre des mesures plus contraignantes comme l'expropriation pour intérêt public, par exemple.

Dans tous les cas, il me paraît important de valoriser ce pôle extrêmement actif sur le plan commercial. D'autant qu'il s'agit de la Butte rouge.

#### **Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :**

Je partage tout à fait votre avis. Dans le cas contraire, nous ne tenterions pas de négocier de la sorte avec la copropriété.

Pour autant, si cette dalle devient assez rapidement propriété communale, nous pouvons nous arranger pour qu'elle intègre les négociations menées sur le projet avec le Département et la Région. La copropriété n'a aucun intérêt à conserver cette dalle en très mauvais état. D'autant qu'elle nécessite une réfection totale. En fait, le problème est ailleurs. Certains résidents pensent –à moins que certains mauvais esprits leur aient fait penser- qu'avec l'arrivée du tramway, le parking disparaîtrait et que nous réaménagerions l'avenue de la Division Leclerc sous leurs fenêtres. Cela ne correspond absolument pas au projet. Néanmoins, peut-être que les premiers plans les rassureront lorsqu'ils les verront. Nous parviendrons alors, éventuellement, à un accord.

Toutefois, il me paraît compliqué de demander au Département et à la Région de procéder à une expropriation au regard des surcoûts engendrés. Selon moi, tout le monde y gagne dans une cession, y compris les copropriétaires. Ceux-ci ont aussi intérêt à valoriser leurs biens. Nous suivrons donc l'évolution de ce dossier.

**Madame JASION, chemin de la Justice :**

Puisque le PADD est sensé annoncer les ambitions de la ville, peut-être serait-il utile de mentionner la volonté de la ville de réaliser des aménagements spécifiques sur ce pôle. Dès le moment où vous l'annoncez, vous n'êtes pas dans l'obligation de le réaliser dans un délai.

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :**

Lors des précédentes réunions, les différents documents exposés, en particulier sur le commerce, mentionnaient les Verts Coteaux. Nous allons donc le signaler bien spécifiquement dans le PADD.

**Madame Geneviève COLOMER, centre-ville :**

Je souhaite rebondir sur la question de Madame. En particulier au sujet des pôles définis comme commerciaux à l'instar des Verts Coteaux. Nous pourrions aussi parler de pôles de vie : il ne serait alors plus seulement question de commerces, mais de toutes les fonctions du quartier, comme l'école Jean Jaurès, également structurante pour ce lieu.

La présentation évoque bien des lieux de vie avec des mixités de fonctions, mais nous retombons aussitôt dans la discussion technocratique : par exemple, sur le quartier de la faculté de pharmacie, la mixité est définie entre le bureau et l'entreprise. Pourtant, jusqu'à présent, le projet n'a pas été présenté de cette façon. Il s'agit de quartiers avec des éléments publics structurants comme les écoles, des lieux de vie et aussi des entreprises et des commerces. En aucun cas, la vie d'un quartier n'est structurée autour du commerce. Lorsque vous évoquez des éléments structurants par l'axe de l'avenue de la Division Leclerc, je suis surprise de voir que cet axe est considéré comme la colonne vertébrale de Châtenay-Malabry. En fait, il s'agit d'un axe de circulation et d'un lien entre les lieux de vie que sont les quartiers. Ces quartiers ont leur autonomie avec des équipements structurants. Plutôt que cet axe dépourvu de lieux de vie et de lieux historiques...

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :**

L'avenue de la Division Leclerc compte tout de même des lieux de vie importants : le conservatoire, le théâtre, le cinéma... Ils sont aussi importants que les commerces ou les écoles.

**Madame Geneviève COLOMER, centre-ville :**

Ces lieux de vie sont accrochés à des quartiers : ces équipements ne sont pas situés là par hasard. L'avenue de la Division Leclerc demeure surtout un lieu de passage. Le nom de la ville correspond aux quartiers de Châtenay et de Malabry : entre les deux, nous trouvons un lieu existant historiquement. Cet axe était le lieu de passage des rois de France. Les chars ont également emprunté cette avenue lorsqu'ils ont libéré Paris.

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :**

Les rois de France n'empruntaient pas ce passage.

**Madame Geneviève COLOMER, centre-ville :**

Le relais de poste était utilisé par Louis XV : en conséquence, les rois de France devaient passer par là.

L'avenue de la Division Leclerc sera toujours vécue comme un axe de liaison. Il me semble bien plus intéressant de valoriser des lieux de vie comme les quartiers où nous rencontrons déjà une mixité des fonctions. Le quartier s'est ainsi créé autour d'une école, d'un lieu de vie intrinsèque...

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :**

Je ne vois pas le problème entre votre propos et le nôtre.

D'abord parler des quartiers de Malabry et de Châtenay, me semble restrictif...

**Madame Geneviève COLOMER, centre-ville :**

En effet, il existe sept quartiers...

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :**

Je tiens effectivement sept réunions de quartiers différentes, mais vous n'êtes pas obligée d'accepter cette division. La Cité Jardins peut être considérée comme un seul quartier ou être divisée entre le bas et le haut. Institutionnellement, il n'existe rien délimitant sept quartiers.

**Madame Geneviève COLOMER, centre-ville :**

Les écoles ! La ville compte sept écoles !

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :**

Grâce à nous. Avant, il n'y en avait que six, du moins en élémentaire et, une école ne constitue pas, à elle seule, un quartier.

**Madame Geneviève COLOMER, centre-ville :**

L'école participe de la vie d'un quartier.

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :**

Oui, mais elle n'est pas toute seule !

Sur cet axe, nous avons commencé en rénovant les équipements culturels. Nous en avons également créé des nouveaux afin que cette avenue ne soit plus une simple route nationale ou départementale totalement déstructurée. Nous ne voulions plus d'un axe de passage, avec des stations-service et des garages. En effet, la physionomie de cette avenue correspondait à cette image voilà quelques années.

A l'avenir, nous souhaitons transformer cette avenue en boulevard urbain. De nombreuses villes en France comptent de tels boulevards avec des lieux de vie, des lieux culturels, des commerces. Si nous voulons que cette avenue relie également les quartiers, elle ne doit pas rester seulement un axe de passage. Avec les réalisations effectuées, celles à venir, l'arrivée du tramway et son étude sur les 31 mètres de largeur de l'avenue, nous créerons encore plus de liaisons entre les différents quartiers. Avec le projet Appert-Justice où il n'existe aujourd'hui aucune liaison, nous en créerons une supplémentaire.

Au sujet de la spécificité de la faculté de pharmacie, je répondais à la question portant sur le centre commercial. Nous apporterons du développement économique, mais, naturellement, nous n'aurons pas seulement du développement économique. En effet, pour accueillir de l'activité économique, des services sont aussi nécessaires pour les employés des entreprises. Nous pouvons ainsi imaginer une crèche d'entreprises. Il n'est pas question de sortir 100 000 m<sup>2</sup> de bureaux d'activités sans aucun mètre carré de services comme de la restauration, par exemple. Il existera donc une mixité des fonctions. Toutefois, l'objectif principal à cet endroit demeure l'accueil d'activités économiques.

En revanche, sur l'école Centrale, l'objectif est différent. Il s'agit de réaliser un éco-quartier avec davantage de logements ; peut-être le huitième quartier. Là aussi, nous accueillerons des services, des équipements publics...

**Madame Geneviève COLOMER, centre-ville :**

Et un peu d'entreprises également, car il est possible de mixer les différentes fonctions.

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :**

Nous pourrions accueillir naturellement quelques entreprises sur le site de l'école Centrale. Mais, une fois encore, des endroits me semblent plus propices que d'autres pour accueillir en priorité certaines activités.

Même en respectant les normes phoniques, construire du logement en bordure de l'autoroute ne me paraît guère idéal. Il me semble plus logique d'y placer de l'activité économique. En revanche, disposer du logement plutôt que de l'activité économique entre le parc de Sceaux et la Coulée verte, ne me semble pas absurde. D'autant que l'activité économique ne sous entend pas seulement des déplacements de personnels mais aussi des livraisons. Au regard des dessertes et de la proximité de l'autoroute, il m'apparaît donc plus opportun d'accueillir le développement économique sur le site de la faculté de pharmacie plutôt qu'à l'école Centrale. Rien ne nous empêche cependant d'envisager une partie de l'avenue de la Division Leclerc orientée vers le développement économique. Une fois encore, je vous communique les grands axes : nous n'en sommes pas encore au plan d'aménagement...

**Madame Geneviève COLOMER, centre-ville :**

Bien entendu. Mais il est nécessaire d'au moins respecter les objectifs décrits sur les transparents.

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :**

Les éléments indiqués sur le transparent seront ensuite repris dans le document. Aujourd'hui, nous évoquons les grands objectifs.

Les deux nouveaux quartiers accueilleront donc des services mais la priorité au développement économique sera donnée à un endroit plutôt qu'un autre. Nous pouvons même entrer dans le détail, puisque dans l'éco-quartier bâti sur le site de l'école Centrale, nous y apporterons également de la mixité en termes d'habitats. Pourtant, si cette mixité est mentionnée d'une façon globale pour la ville, le transparent ne la précise pas pour l'école Centrale.

**Madame Geneviève COLOMER, centre-ville :**

En revanche, l'avenue de la Division Leclerc ne constitue pas forcément un axe structurant.

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :**

Il doit cependant le devenir. A l'avenir, je ne souhaite plus voir cette coupure géographique et sociologique dans la ville. Durant des années, l'avenue de la Division Leclerc a eu cet effet sur la commune. Elle le demeure d'ailleurs encore un peu aujourd'hui. En la transformant en boulevard urbain, cet axe deviendra un lieu de vie et d'échanges. Il ne constituera plus seulement un axe est-ouest mais aussi un axe nord-sud.

Nous avons construit des équipements à cet endroit pour plusieurs raisons. D'abord, quel que soit le quartier, l'avenue de la Division Leclerc reste la mieux desservie. En outre, placer le conservatoire à cet endroit n'empêche pas les enfants des quartiers de s'y rendre tout en rapprochant cet équipement culturel de la Butte rouge, considérée comme zone urbaine sensible. Cette démarche ne me paraît pas idiote. Les studios d'enregistrement pour les musiques actuelles placés au sein du Pôle culturel, et destinés à un public spécifique me paraissent bénéfiques. Lorsque le conservatoire demeurait dans des locaux vétustes en plein centre-ville, peu de jeunes issus de la Butte rouge s'y rendaient contrairement à aujourd'hui. Nous avons donc bel et bien créé du lien. Le lien s'effectue également avec des équipements.

**Madame Geneviève COLOMER, centre-ville :**

Tout à fait.

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :**

Je souhaite voir cette avenue amener de la vie et non pas seulement du passage est-ouest. Avec les deux échangeurs est et ouest sur le site de la faculté de pharmacie et au Plessis, le transit devra s'effectuer à l'avenir davantage par l'autoroute et moins par l'avenue de la Division Leclerc. Grâce aux aménagements futurs sur cette avenue, nous nous assurerons que le transit actuel soit dévié vers l'autoroute. Cette action contribuera également à changer la perception actuelle de l'avenue de la Division Leclerc.

**Madame Geneviève COLOMER, centre-ville :**

Effectivement, cette avenue est bordée de quartiers. Mais je souhaite savoir comment vous envisagez le développement de ces quartiers hormis vers l'avenue. Seul l'axe vers l'avenue sera-t-il valorisé ?

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :**

D'abord, les quartiers ne sont pas si nombreux à donner sur l'avenue.

**Madame Geneviève COLOMER, centre-ville :**

Il existe tout de même les quartiers de la Butte rouge, ainsi que la cité des Peintres située de l'autre côté.

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :**

Notre volonté –et elle me semble partagée si j'en crois votre document- est d'examiner comment les habitants de ces quartiers peuvent y vivre à l'avenir dans de meilleures conditions encore. A un moment donné, il sera donc nécessaire de travailler sur une restructuration. A ce moment là, nous veillerons à apporter de la mixité dans ce quartier.

En effet, vous désirez la mixité dans tous les quartiers. Or aujourd'hui, j'observe de la mixité dans cinq des sept quartiers : les deux dépourvus d'une telle mixité sont justement ceux de la Butte rouge, composés exclusivement de logements sociaux. Dans les cinq autres quartiers, nous rencontrons de la mixité sociale. Par exemple, dans le centre de Châtenay, il existe la Faulotte, la Croix blanche, pour ne citer que ces deux ensembles de logements sociaux. De même, dans le quartier de Malabry, nous rencontrons le Loup pendu ; de même, aux Mouilleboeufs, il existe des immeubles appartenant à l'office départemental d'HLM. Je peux ainsi multiplier les exemples dans chaque quartier, à l'exception de ceux de la Butte rouge. Nous devons donc accepter de réaliser la mixité sociale partout.

**Madame Geneviève COLOMER, centre-ville :**

Nous sommes tout à fait d'accord sur ce sujet.

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :**

Ce matin, vous avez déposé à ma secrétaire vos 39 propositions. Après les avoir lues, hormis un ou deux points, toutes les autres correspondent à nos propos depuis plusieurs mois. Deux ou trois points me semblent toutefois difficiles à mettre en œuvre. Par exemple, au point n° 15, vous suggérez d'augmenter la capacité d'accueil pour la petite enfance : nous sommes tout à fait d'accord. De même lorsque vous préconisez l'extension et la construction de crèches. D'ailleurs, nous avons voté l'extension de la crèche Malabry lors du dernier conseil municipal. Pourtant, certains signataires de vos 39 propositions n'ont pas voté pour cette délibération au conseil municipal.

**Madame Geneviève COLOMER, centre-ville :**

Contre les crèches ?

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :**

La personne assise à vos côtés, membre du Conseil municipal, Madame FRANCHET a voté avec son groupe pour cette délibération. En revanche, le PS et le PC n'ont pas voté pour ce projet. Quand vous faites signer ce genre de document, assurez-vous que les signataires partagent totalement les propositions.

*(Applaudissements)*

**Madame Geneviève COLOMER, centre-ville :**

Je ne comprends pas pourquoi vous le prenez de cette façon...

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :**

Parce que, pour ma part, je n'ai pas pour habitude de dire et d'écrire une chose pour ensuite agir à l'inverse. J'essaie d'être cohérent.

Je n'ai pas pour habitude de signer un document réclamant une extension tout en ne votant pas ensuite cette extension.

Vos 39 propositions me conviennent donc, à l'exception de trois d'entre-elles sur lesquelles il est nécessaire de discuter. Ces propositions me conviennent d'ailleurs tellement bien que j'ai l'impression que nous les avons déjà énoncées et écrites dans nos différentes réunions et documents.

Je me réjouis de voir l'opposition et la majorité partager des ambitions communes dans l'élaboration d'un PLU. En effet, l'avenir d'une ville doit être partagé. Et plus nous partageons de points, plus c'est bénéfique pour la ville. Nous avons organisé déjà plusieurs réunions : parfois, nous retrouvons les mêmes personnes, parfois il s'agit de nouveaux venus ne disposant peut-être pas de tous les tenants et aboutissants. En conséquence, si nous partageons les mêmes objectifs, nous aurons moins de divergences et la population aura davantage de facilités à comprendre.

Encore une fois, j'ai lu vos 39 propositions attentivement, et j'ai le sentiment que j'aurais pu les écrire en dehors de deux ou trois points. Nous sommes donc totalement en accord.

**Madame Geneviève COLOMER, centre-ville :**

Sauf sur un point bien précis, annoncé dès le début : l'axe structurant de la Division Leclerc n'est pas du tout abordé de cette façon là.

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :**

De quel point s'agit-il ?

**Madame Geneviève COLOMER, centre-ville :**

Il s'agit du point n° 9.

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :**

*« Des quartiers comme lieux de vie à promouvoir » : nous ne disons pas l'inverse. « Loin de celle décrétée autour d'un axe de circulation comme l'avenue de la Division Leclerc. L'évolution du quartier étant liée à celle du groupe scolaire, il est impératif de prévoir et de rénover en adéquation avec les besoins actuels de la population de quartier. » Non seulement, nous avons rénové les groupes scolaires, mais nous en avons aussi construits des nouveaux. Je suis tout à fait d'accord*

avec vous. Ces groupes scolaires sont bien dans les quartiers. Nous n'en avons déplacé aucun et lorsque nous en avons construits de nouveaux, nous avons veillé à les insérer dans les quartiers.

Vous évoquez aussi un « *cas particulier* » : « *le groupe Jules Verne, un des plus importants de France en nombre de classes* ». Je suis heureux de vous voir le reconnaître aujourd'hui : quand il est passé en Conseil municipal, il nous a été dit que ce groupe n'était pas très important. Vous parlez aussi de refonte de la carte scolaire nécessaire : j'ai déjà évoqué ce sujet avec vous, et je vous ai même indiqué que les services travaillaient avec l'Education nationale. Je ne vois rien de gênant là dedans et je ne vois pas où est la différence avec notre propos.

**Madame Geneviève COLOMER, centre-ville :**

Notre différend porte sur l'avenue de la Division Leclerc. Il s'agit du premier point de votre travail.

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre :**

Certains quartiers témoignent de leur propre identité : certains sont pavillonnaires, d'autres sont mixtes, etc. Rien n'indique la disparition de ces identités. De même, rien n'indique que nous ne souhaitons pas continuer à les développer. En revanche, il existe un axe de passage, ne constituant pas un quartier en lui-même. Il ne s'agit pas de le transformer en quartier dans l'avenir, mais de le restructurer pour qu'il devienne un axe de vie est-ouest et nord-sud. Cela me paraît plutôt bénéfique pour la ville. En effet, si nous laissons l'avenue de la Division Leclerc sans transports, totalement déstructurée avec des garages ou des stations-service, il manquera toujours quelque chose dans la ville même si nous développons les quartiers. Les développements des quartiers et de l'avenue de la Division Leclerc ne sont pas contraires, mais plutôt complémentaires. Pourquoi voulez-vous toujours opposer les choses ? Nous pouvons parvenir à une complémentarité : les quartiers et l'axe de la Division Leclerc ayant chacun sa propre vocation. Selon moi, il n'existe rien d'antinomique. Il ne s'agit pas de consacrer tous nos efforts à l'avenue en délaissant les quartiers. Vous pourrez d'ailleurs le voir à travers le règlement et même au travers des prochaines réunions.

Par le passé, nous avons construit des équipements dans les quartiers, me semble-t-il. Je reprends ainsi votre exemple sur les écoles. Depuis mon élection, tous les ans, nos efforts portent sur les écoles. Il s'agit du secteur auquel nous avons consacré le plus d'argent.

Selon moi, le développement des quartiers est complémentaire avec celui de l'avenue de la Division Leclerc. Il ne s'agit pas de réaliser un nouveau quartier le long de cette avenue.

Pour finir sur le sujet, trois quartiers donnent sur l'avenue : le haut de la Cité Jardins, le bas et la cité des Peintres. Des endroits seront cependant difficiles à traiter au regard des importants dénivelés. En effet, avec 10 mètres de pente, il me paraît compliqué de réaliser une liaison sauf par un téléphérique. En certains endroits, nous pouvons toutefois améliorer les liaisons entre les quartiers et l'avenue. Parmi les quartiers jouxtant l'avenue, nous trouvons aussi la cité des Peintres. D'ailleurs, vous parlez souvent de restructuration pour la Cité Jardins, mais rarement pour la cité des Peintres : pourtant, elle mérite autant, sinon plus, une restructuration pour permettre à ses habitants d'y vivre encore plus correctement. Nous pouvons enfin évoquer le bas de Châtenay, bordant également l'avenue de la Division Leclerc.

Comme je vous l'ai signalé, nous y apporterons des équipements et de la vie. Nous traiterons également les liaisons afin qu'elles soient de plus en plus nombreuses. D'ailleurs, nous avons commencé à travailler sur un tel projet dans le secteur Appert-Justice. Nous allons ainsi reprendre la

rue Appert. En réalité, cette rue n'est guère ancienne puisqu'elle a été réalisée en même temps que la ZAC. Il est dommage que lors de sa construction, personne n'ait pensé à la positionner dans l'axe de la rue Pressensé : nous aurions ainsi aujourd'hui un vrai lien visuel. Nous allons donc y remédier en remettant cette rue dans l'axe. Dans le même temps, un peu plus bas, nous construirons un escalier comme celui à proximité du Rex, afin de créer un nouveau passage. Nous créerons ainsi des liens au fur et à mesure des opérations.

**Monsieur Jean-Pierre HOC, avenue de la Division Leclerc :**

Je souhaite revenir au PADD et à ses orientations. En effet, nous parlons déjà d'objectifs, mais nous oublions la définition et la situation de ces objectifs dans le cadre d'un plan de développement durable. L'impact social, l'impact environnemental et l'impact économique doivent être évoqués sur chacun des points évoqués ce soir. Tant que cela n'est pas exprimé, nous ne pouvons parler de développement durable. En effet, il s'agit là des trois piliers.

Je souhaite également évoquer un autre point. Je suis passé devant le futur parking en bordure de l'avenue Jean Jaurès. Celui-ci permettra de desservir l'Arboretum, la Vallée aux Loups, etc. Cette réalisation me chagrine car nous disposons à Châtenay d'un sol s'avérant un bijou en matière d'eau. En effet, nous pouvons imaginer une ville sans tuyaux puisque le sol est de lui-même épurateur en raison de sa constitution, à l'exception de trois endroits. En conséquence, nous aurions pu imaginer un parking traité naturellement. Le PADD doit donc imposer certains éléments au niveau de l'infiltration : il ne s'agit pas de réaliser des puits, mais plutôt de respecter le milieu naturel. Toute maison, tout bâtiment est construit sur du milieu naturel. Il est donc nécessaire de cesser les imperméabilisations intégrales de toutes les parcelles comme nous l'observons actuellement. En outre, dès qu'un équipement public est réalisé, il est nécessaire de prévoir des espaces d'infiltration suffisants afin de permettre la respiration du sol. Car si le sol ne respire pas, nous n'arrivons pas à infiltrer. D'autant plus avec les terrains dont dispose Châtenay-Malabry. Je suis donc surpris de ne pas voir se développer dans la ville ces techniques déjà existantes ailleurs. Par exemple, à Saint-Valéry-en-Somme, il existe un parking de 500 places à l'entrée de la ville afin que les touristes laissent leur véhicule : nous avons du mal à imaginer qu'il s'agit d'un parking, nous avons plutôt l'impression qu'il s'agit d'un parc. Des techniques de ce type devraient ainsi être inscrites dans le PADD. Pour le moment, il est question de traitement de l'eau pluviale alors que celui-ci coûte un prix fou.

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :**

Nous vous avons déjà répondu à ce sujet lors d'une précédente réunion. Toutefois, je veux bien vous répondre une nouvelle fois.

D'abord, le parking à Jaurès ne me semble pas...

**Monsieur Jean-Pierre HOC, avenue de la Division Leclerc :**

Je ne parle pas de ça...

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :**

Je prends l'exemple d'un parking déjà réalisé et livré devant le lycée Jaurès. Ce parking devrait vous convenir car il a été réalisé comme vous semblez le souhaiter.

**Monsieur Jean-Pierre HOC, avenue de la Division Leclerc :**

Je n'ai jamais dit que le parking devant le lycée Jaurès était bien traité...

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :**

(...)

**Monsieur Jean-Pierre HOC, avenue de la Division Leclerc :**

Je parlais d'un parking à Saint-Valérie-sur-Somme... Sinon, Ville Moisson, offre aussi un exemple plus proche...

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :**

Quant au parking dont les travaux viennent de débiter en bas de l'avenue Jean-Jaurès, proche de l'avenue Salengro, vous avez commencé votre propos en vous déclarant « choqué » par ce parking. Ce parking figure pourtant dans le POS...

**Monsieur Jean-Pierre HOC, avenue de la Division Leclerc :**

Je n'ai jamais parlé du parking Jean Jaurès.

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :**

Vous avez bien parlé du parking Jean Jaurès.

**Monsieur Jean-Pierre HOC, avenue de la Division Leclerc :**

Non, j'ai évoqué le parking en bordure de l'avenue Salengro, au coin de la rue Chateaubriand.

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :**

Ce parking est bien situé le long de l'avenue Jean Jaurès, au carrefour Salengro, devant l'Arboretum. Ce parking correspond à l'actuel POS. Du bâti était même prévu à cet endroit dans le POS actuel mais nous l'avons fait abandonner par le Département.

*(Intervention hors micro de Monsieur HOC)*

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :**

Je vous donne rendez-vous dans quelques mois.

Pour certaines personnes, l'Agenda 21 ou le développement durable ne sont que de la communication à Châtenay. Pourtant, en France, à l'heure actuelle, il existe peu de communes labellisées. Nous avons été l'objet d'audits sérieux et indépendants et nous devrions être labellisés.

*(Intervention hors micro de Monsieur HOC)*

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :**

Madame L'HUILLIER, pouvez-vous répondre à Monsieur car il me semble qu'il n'a pas compris nos explications lors de la précédente réunion.

**Madame Emmanuelle L'HUILLIER**

Merci, Monsieur le Maire, de m'accorder la parole.

Le PADD doit recadrer le débat sur le fond : le « vivre ensemble » et la ville que nous souhaitons avec des projets allant bien au-delà de ce mandat politique. Nous ne sommes pas sur une scène politique. Aujourd'hui, nous sommes des dizaines de personnes au sein de petits comités à tenter de travailler efficacement. L'Agenda 21 et le comité 21 disposent aujourd'hui d'ateliers de travail efficaces. Ils se mettent vraiment en place avec les habitants, avec les acteurs du territoire, avec les entreprises, etc. Ces personnes savent ce qu'elles veulent en termes de zones d'activités, de mixité sociale. Avec ces personnes, nous allons véritablement réfléchir sur le fond du PADD.

Ce soir, nous entendons de nombreuses positions individuelles. Par exemple, si nous abordons cette question véritablement structurante du stationnement dans le futur PLU : aujourd'hui pouvons-nous débattre de l'orientation des déplacements individuels et du confort individuel pour un intérêt collectif sur le stationnement et sur le trafic ? Je souhaite savoir quel sera l'accueil lorsque nous commencerons à revoir notre culture du déplacement et notre culture du confort individuel. Sur les possibilités d'orientation et de développement en matière de rénovation énergétique, aujourd'hui ce que nous voyons et ce que nous entendons dans les réunions publiques relèvent uniquement du positionnement individuel se plaçant dans la confrontation.

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :**

Nous travaillons donc sur le développement durable. Des ateliers existent et je vous invite à vous rapprocher de Madame L'HUILLIER, présidente du Comité Agenda 21. Elle pourra vous indiquer quels sont ces ateliers. Et si l'un d'entre eux traite de l'eau, vous pouvez vous y rendre. Vos suggestions seront les bienvenues.

*(Intervention hors micro de Monsieur HOC)*

**Une personne dans la salle**

Je souhaite effectuer une mise en garde. Une piste cyclable sera aménagée sur l'avenue de la Division Leclerc. Celle-ci devra toutefois être bien visible. En effet, en 1980, une piste cyclable avait déjà été aménagée : nous voyons ce qu'il en reste aujourd'hui. Nous recensons énormément d'accidents et de morts sur cette piste.

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :**

Une piste cyclable sera effectivement réaménagée et nous réfléchirons à sa réalisation. J'ai évoqué précédemment les 39 propositions : parmi les deux ou trois pour lesquelles je n'étais pas tout à fait partisan, l'une concerne les pistes cyclables à contresens. Ce dispositif existe déjà dans un certain

nombre de villes, dans des zones limitées à 30 km/h. Pour ma part, j'estime cet aménagement très dangereux. Dans des pays comme la Hollande, la Suède, pourtant sensibles à l'environnement et où la pratique du vélo est très répandue, je n'ai pas vu de telles pistes cyclables. Châtenay-Malabry est ainsi jumelée avec une ville des Pays-Bas, mais je n'y ai vu aucune piste cyclable à contresens. En conséquence, je suis tout à fait favorable au développement des pistes cyclables, mais en revanche, le contresens me paraît accidentogène pour celle de l'avenue de la Division Leclerc.

Y'a-t-il d'autres questions ?

### **Monsieur BRUNET**

Dans les années passées, la municipalité avait établi un contrat avec Noos pour le câblage de la ville. Nous savons aujourd'hui ce qu'il en est advenu. Toutefois, aujourd'hui, dans un plan de développement des activités intellectuelles et culturelles, il serait judicieux que le PADD prévoie le câble partout. Il s'agit d'une urgence dans une époque où il est sans cesse question de communication. A l'heure actuelle, des endroits demeurent non couverts par les télécommunications. J'ai ainsi eu l'occasion de discuter avec France Telecom, en particulier : la télévision via le système CPL –c'est-à-dire par les prises électriques- demeure ainsi impossible dans certaines rues dont la rue Chateaubriand. Un de mes voisins est ainsi venu me rencontrer récemment parce que nous ne sommes pas couverts par France Telecom : nous sommes situés cent mètres trop loin. Ils m'ont conseillé de mener une enquête à travers toute la ville. Et dans le cas où une majorité se dégage, alors France Telecom câblera. Selon moi, il est du ressort de la municipalité d'intervenir pour examiner quels travaux sont aujourd'hui réalisables sans ignorer ceux réalisés dans le passé.

### **Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre :**

Au sujet de Noos, vous avez effectivement raison, il s'agit d'un fiasco. Toutefois, Noos concernait le SIPPEREC. Nous n'avons pas signé le contrat. Je ne cherche pas à me défausser, il s'agit de la réalité. Pour autant, les technologies progressent et nous devons suivre cette évolution. Au niveau de la télévision, le système va changer très rapidement. En effet, une partie du territoire est déjà passée de l'analogique au numérique. Ce basculement s'effectue région par région, et l'Ile-de-France sera concernée très prochainement.

En outre, le Conseil général des Hauts-de-Seine travaille également pour que l'ensemble des communes du département puisse bénéficier du haut débit. Même si je ne les ai plus en tête, nous avons déjà des dates concernant notre ville. Cet équipement s'effectuera toutefois progressivement sur plusieurs années sur l'ensemble du département.

Nous devons naturellement tenir compte des habitants, mais il est aussi nécessaire de considérer les besoins des entreprises. L'absence de haut débit, par exemple, peut être considérée comme un frein pour le développement économique. Le projet est mené par le Département. D'ailleurs, à travers la presse, vous avez peut-être appris l'existence de problèmes puisque des recours avaient été déposés par des sociétés non retenues. Comme il s'agissait d'un appel d'offres européen, la procédure judiciaire est allée jusqu'au niveau européen retardant ainsi les délais. Aujourd'hui, ce conflit est réglé et le haut débit va pouvoir se mettre en place petit à petit. Toutefois, je n'ai pas en mémoire la date de son arrivée dans notre ville. Si vous appelez demain, nous pourrions vous communiquer le calendrier prévisionnel.

Concernant la télé numérique, l'Ile-de-France devrait basculer prochainement, me semble-t-il.

*(Intervention hors micro)*

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :**

En mars de l'année prochaine, m'informe-t-on.

**Monsieur REBEYRAT, avenue Jean Jaurès :**

Dans le cadre du PLU, est-il envisagé un élargissement de la chaussée à l'angle des rues Jean Jaurès et Jean Longuet ? Et dans l'affirmative, à quelle échéance ?

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :**

L'élargissement n'est pas prévu. Au contraire, nous allons même réduire la zone non aedificandi. L'ensemble de la rue Jean Jaurès, depuis la Coulée verte jusqu'au lycée, comporte une zone non aedificandi. Cette zone existe depuis de nombreuses années avec un retrait de cinquante mètres. Une personne sans doute très intelligente désirait vraisemblablement y réaliser des Champs Elysées.

Cette zone non aedificandi pose des problèmes sur une partie de la rue Jean Jaurès entre la Coulée verte et la rue Jean Longuet. En effet, des propriétaires ne peuvent aujourd'hui réhabiliter ou agrandir leurs pavillons, puisqu'une partie de leurs habitations se situe dans cette zone non aedificandi. Il nous est impossible de délivrer les permis de construire.

Sur une autre partie de la rue Jean Jaurès, entre la rue Jean Longuet et l'avenue Salengro, nous y rencontrons un peu tout et n'importe quoi. Il existe ainsi une grande résidence très en retrait puisqu'à l'époque de sa construction, cette zone de 50 mètres figurait déjà au POS. Notre objectif n'est pas de faire disparaître cette zone, car nous n'y parviendrons pas avec les Bâtiments de France. En revanche, nous pouvons réduire cette zone au maximum. Les négociations portaient sur une largeur entre 12 et 14 mètres, de bâti à bâti. Nos services ont réalisé des projections, et a priori, plus aucun bâti ne serait touché.

**Monsieur Marc FEUGERE, centre-ville :**

Pouvez-vous expliciter une mesure mise dans le plan d'action au sujet du stationnement ? Il s'agissait d'imposer le stationnement centralisé dans les parkings publics.

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :**

Le terme « imposer » me paraît peut-être un peu fort.

J'habite dans le centre également. Nous y rencontrons de plus en plus de voitures. Ce constat est valable pour d'autres quartiers comme la Cité Jardins, par exemple. Il est donc nécessaire de construire des parkings et ensuite de veiller à leur utilisation. Il ne s'agit pas d'instaurer du stationnement payant, mais de rendre le trottoir aux piétons en disposant, par exemple, des barrières et des jardinières pour supprimer le stationnement sur le trottoir. Les automobilistes se laisseront peut-être de tourner dans le quartier à la recherche d'une place et ils se rendront dans les parkings.

Pour le moment, la Cité Jardins compte peu de parkings. Mais lorsque l'Office départemental a créé des parkings, nous avons installé des barrières. Parfois, les piétons, les mères de familles avec leurs

poussettes, les personnes handicapées ne peuvent utiliser les trottoirs. Quand nous n'avons réellement aucun autre choix comme en certains endroits de la Cité Jardins, nous ne mettons pas des barrières pour embêter gratuitement les automobilistes résidents.

En revanche, dans le secteur du centre-ville, un parking a été réalisé. Très utilisé en journée, il est mis en location le soir à un prix mensuel dérisoire, sans commune mesure avec les places à louer dans le privé.

Le coût est de 45 euros pour le mois. Pourtant, le soir, seules deux ou trois voitures occupent ce parking. Par contre, si vous vous promenez dans le centre, vous rencontrez des voitures sur tous les trottoirs. A l'avenir, il s'agira donc de restituer ces trottoirs aux piétons. Sans instaurer du stationnement payant rue du Général de Gaulle ou rue Jean Longuet, nous pouvons en revanche aménager des barrières et des jardinières, obligeant ainsi les automobilistes à se rendre au parking.

### **Une personne dans la salle**

Je souhaite rebondir sur le problème de stationnement. Puisque de nombreux commerces sont attendus dans le centre-ville, envisagez-vous des bornes avec stationnement limité à une demi-heure afin de faciliter l'accès aux voitures de personnes handicapées ? Ce système existe déjà à Sceaux, par exemple. Ces bornes permettront une fluidité de stationnement dans le centre-ville à proximité des commerces.

### **Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre :**

A Sceaux, il existe effectivement des bornes, mais le stationnement est également payant.

Globalement, le stationnement est payant à Sceaux même s'il existe des bornes pour un stationnement limité des personnes handicapées.

Pour notre part, nous songeons à des zones bleues dans les zones commerçantes. Cette action répond d'ailleurs à une demande des commerçants. Notre problématique est toutefois différente de Sceaux. Par exemple, nous ne rencontrons pas de voiture ventouses : des automobilistes stationnant à proximité d'une station RER toute la journée pour aller travailler dans Paris. Dans le même temps, nous nous efforçons de créer de plus en plus de places réservées aux handicapés tout en veillant à leur respect. Il n'est peut-être pas utile de disposer des bornes : il suffit de places balisées. Et lorsqu'une voiture stationnée dessus n'affiche pas le macaron, nous pouvons la faire retirer. Nous développons ainsi les places dédiées aux personnes handicapées. Notre ville en compte de plus en plus et celles-ci sont respectées dans l'ensemble. Le civisme joue à fond. Dans le centre-ville, des places pour handicapés seront également prévues, notamment rue Jean Longuet, et nous veillerons à ce qu'elles soient respectées.

### **Monsieur CAILLE**

Dans les présentations, j'ai remarqué une insistance sur les aspects fonctionnels de la ville. Dans les solutions envisagées ou déjà analysées, des études sur les flux de transports ont-elles été réalisées ? Par ailleurs, quel est l'impact des nouveaux aménagements comme le tramway ?

### **Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre :**

Effectivement, plusieurs études ont déjà été réalisées à la fois en interne, mais aussi par le biais du PLD (plan local de déplacements) de l'intercommunalité. Nous disposons donc de données au-delà même de notre ville.

Ces données renseignent sur les trajets domicile-travail et d'autres natures. Ces données étant établies à un instant précis, il s'agit ensuite d'en tirer les conséquences afin d'établir un PLD. Celui-ci a été approuvé récemment par le conseil communautaire. L'enquête publique se déroulera dans les prochaines semaines puisque le commissaire enquêteur a récemment été désigné par le tribunal administratif. Je l'ai d'ailleurs reçu afin d'organiser les choses. Normalement, dans une enquête publique, des permanences sont assurées et un registre est mis à la disposition du public. J'ai cependant demandé au commissaire enquêteur d'élargir cette démarche aux sept villes de l'intercommunalité. De la sorte, les habitants de Wissous ne seront pas obligés de se rendre à Châtenay, dans les bureaux de l'intercommunalité pour remplir le registre. Le commissaire enquêteur était d'accord, il devrait entamer son travail prochainement.

En fonction des études réalisées, nous disposons d'un certain nombre de propositions. Ce PLD ne sera pas opposable aux villes, mais nous sommes obligés d'en tenir compte : comme le SDRIF. Celui-ci n'est pas totalement opposable -la Région ne peut faire un recours contre un PLU par exemple-, mais nous ne pouvons pas être totalement incompatibles et nous devons suivre les grandes directives. Nous-mêmes pour des projets internes, nous avons lancé des études, y compris sur le site de la faculté de pharmacie, en vue du développement économique. Nous avons évoqué précédemment l'implantation d'activités et de bureaux, mais il est aussi nécessaire de réfléchir aux flux générés. Nous savons par exemple qu'au-delà d'un certain nombre de mètres carrés, et de certaines affectations de ces surfaces, nous risquons de rencontrer des problèmes. De tels comptages ont naturellement été réalisés également par l'Etat pour les échangeurs.

A priori, les échangeurs et le tramway devraient largement réduire le trafic dans notre ville : en particulier, le trafic de transit. Toutefois, si les transports continuent à se développer nous réduirons également les flux domicile – travail. Aujourd'hui, ces flux constituent l'essentiel du trafic à Châtenay puisque la plupart des Châtenaisiens travaillent à l'extérieur, la ville comptant assez peu d'emplois.

En conclusion, toutes ces études ont été réalisées et, naturellement, des projections ont aussi été effectuées. Nous avons d'ailleurs eu la démonstration avec la réalisation de l'échangeur est sur l'autoroute A 86. Plusieurs villes comme Fontenay-aux-Roses s'inquiétaient d'un surplus de trafic sur leur territoire. Pourtant, depuis la mise en service de l'échangeur est, nous rencontrons moins de trafic sur l'avenue Salengro en direction de Fontenay. En effet, même si l'autoroute est embouteillée, les automobilistes préfèrent y circuler ; elle demeure un gain de temps par rapport aux routes traversant les centres-villes. D'autant plus si, parallèlement, vous réalisez des aménagements au sein des villes : Fontenay a ainsi effectué de tels aménagements dans son centre-ville incitant les automobilistes à ne plus emprunter cette route. Nous-mêmes, avenue Roger Salengro, nous avons supprimé une des trois voies de circulation. Il est donc nécessaire d'accompagner ces échangeurs avec des aménagements afin que le gros du trafic demeure sur les grands axes. Il est donc important de mener les études, de mesurer les conséquences et d'accompagner ensuite les projets.

#### **Madame WEHLER, résidence la Faulotte :**

A ce stade de la consultation et de l'avancement des travaux, disposez-vous de chiffres afin de rendre compte de la participation des citoyens de Châtenay-Malabry ? Par exemple, quel est le nombre de familles ayant écrit par courrier ou par mail ? En effet, même si la réunion de ce soir accueille un peu plus de monde, les réunions thématiques ont été peu plébiscitées.

Je suis déçue de voir la population participer aussi peu. Lorsque nous évoquons le sujet avec les habitants dans la rue, ceux-ci sont intéressés, mais nous ne les revoyons cependant pas. Je vous ai adressé un petit document, voilà quinze jours, dans lequel je proposais la tenue d'ateliers par quartiers afin de solliciter les habitants et afin de voir quelle ville ils désirent.

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :**

Je ne dispose pas de chiffres ce soir, mais nous pouvons examiner cette question. Je ne préfère toutefois pas avancer de chiffres par peur de commettre des erreurs. En effet, vous parlez en « familles » et non en courriers reçus : la différence est importante. Si des personnes ne se sont manifestées qu'une seule fois, d'autres ont écrit cinq ou six fois. Nous examinerons donc en détail avant de vous communiquer un chiffre.

Toutefois, il me semble évident qu'au regard de notre population de 32 000 habitants, la participation n'est pas énorme. Ceci étant, toutes les villes connaissent les mêmes soucis. Certaines villes rencontrent d'ailleurs beaucoup moins de participation que Châtenay où la population demeure présente à chaque réunion. Sans vouloir critiquer qui que ce soit, il me semble que les gens raisonnent de façon individuelle. Comme le signalait Emmanuelle L'HUILLIER, les personnes nous interrogent en fonction de leurs problèmes particuliers. C'est légitime comme nous l'avons vu dans certaines interventions au cours de cette réunion. Dans les mails, dans les urnes, dans les courriers, il est ainsi souvent question de problèmes personnels. Toutefois, ces remarques ne sont pas dénuées de sens : elles nous permettent d'anticiper et d'effectuer des propositions. En effet, si quatre ou cinq personnes vous adressent une même question, cela prouve alors que cette question revêt peut-être un intérêt un peu plus général.

Selon moi, nous rencontrerons beaucoup plus de participation lorsque le PLU sera soumis à enquête publique. En général, les gens se manifestent plus volontiers lors de cette phase.

En attendant, nous ne pouvons pas forcer les Châtenaisiens à assister à ces réunions. Naturellement, nous pouvons nous renvoyer les uns et les autres des exemples : certains évoqueront des villes avec davantage de réunions qu'à Châtenay tandis que pour ma part, je prendrais l'exemple de villes avec seulement deux réunions.

Selon moi, nous avons mis les outils à disposition de la population et il ne me semble pas que nous soyons critiquables. Certes, il est toujours possible d'en faire davantage. Des expositions ont été réalisées dans la mairie, dans les annexes ; des urnes ont été mises en places ; une adresse mail a été créée ; des documents ont été mis en ligne quinze jours avant les réunions conformément à la demande. Pour chaque réunion, nous déposons une invitation dans toutes les boîtes aux lettres de Châtenay afin de prévenir la population. Je peux aussi évoquer le bulletin municipal où chaque réunion est annoncée. Dans ce contexte, je veux bien organiser des ateliers par quartiers mais les réunions de quartiers organisées tout au long de l'année n'accueillent pas davantage de public.

**Madame WEHLER, résidence la Faulotte :**

Ces ateliers de quartiers seraient peut-être plus abordables pour des Châtenaisiens. En effet, la mairie est située dans le centre de la ville, et pour des habitants situés à l'autre bout de la commune, non motorisés, il n'est guère évident de s'y rendre. D'autant qu'à partir d'une certaine heure, les bus sont peu nombreux.

Si nous nous réunissons en ateliers de quartiers, comme vous organisez parfois des réunions de quartiers, mais sans tous les élus...

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :**

Lors des réunions de quartiers, je n'emmène pas tous les élus.

**Madame WEHLER, résidence la Faulotte :**

Il s'agit d'aider les gens à prendre l'habitude de se réunir... Les considérations deviendront ainsi moins individuelles : si la personne habitant un pavillon rencontre une personne habitant la même rue en résidence, alors la réflexion commune pourra évoluer.

Dans le petit document que je vous ai transmis, une question portait également sur cette nouvelle habitude des constructeurs...

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :**

Le « petit » document comptait tout de même quelques pages.

**Madame WEHLER, résidence la Faulotte :**

Quelques pages d'une écriture large...

Dans ce document, une question me semble importante. Tous les immeubles, neufs ou anciens, se munissent de codes et verrouillent les boîtes aux lettres.

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :**

Parce qu'ils se lassent de recevoir des prospectus...

**Madame WEHLER, résidence la Faulotte :**

Les prospectus ne sont pas le problème, d'autant qu'ils peuvent être recyclés.

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :**

Il s'agit d'une question de développement durable. D'ailleurs, entre parenthèses, de nombreuses personnes m'écrivent à l'intercommunalité pour obtenir les autocollants « Stop pub ».

**Madame WEHLER, résidence la Faulotte :**

Je suis d'accord avec vous sur ce sujet mais ces boîtes aux lettres inaccessibles me semblent un frein au lien social et à la connaissance des gens. Depuis quatre mois, de nouveaux locataires habitent à côté de chez nous, dans la maison « quatre étoiles » à 6 000 euros le m<sup>2</sup>, derrière l'ancien foyer de jeunes filles : nous n'arrivons pas à leur dire bonjour.

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :**

Si vous voulez leur dire bonjour avec ce genre de propos, je ne suis pas sûr qu'ils vous disent bonjour une deuxième fois.

**Madame WEHLER, résidence la Faulotte :**

Je souhaite entretenir des relations sympathiques malgré les difficultés du quartier, mais nous ne pouvons même pas leur transmettre une invitation...

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération**

**des Hauts-de-Bièvre :**

Madame, votre propos n'entre pas dans le cadre du PLU.

**Madame WEHLER, résidence la Faulotte :**

Une autorité municipale pourrait solliciter les constructeurs afin de leur faire comprendre combien ce détail technique revêt une importance majeure...

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :**

Mais cela ne relève pas des constructeurs. Ceux-ci commercialisent avant de construire : ces boîtes aux lettres répondent à la demande des acquéreurs. En outre, ces boîtes aux lettres ne se rencontrent pas seulement chez les « acquéreurs à 6 000 euros », mais aussi dans le logement social. Les immeubles de la Cité Jardins sont également dotés de codes. Ces digicodes sont aussi demandés par les locataires des logements sociaux. Ils n'ont pas envie d'avoir des prospectus dans leurs boîtes aux lettres, d'avoir des jeunes dans leurs cages d'escaliers pour certains quartiers, etc.

**Madame WEHLER, résidence la Faulotte :**

A la Faulotte, nous avons organisé un référendum. Le Logement français désirait nous imposer un tel équipement, mais nous l'avons globalement refusé.

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :**

Légalement nous ne pouvons pas l'imposer dans le cadre du PLU et du PADD. Tout à l'heure, vous nous demandiez de revenir sur le PADD, mais je ne comprends pas en quoi votre intervention relève du PLU ou du PADD.

**Madame WEHLER, résidence la Faulotte :**

Il s'agissait d'un détail technique par rapport aux quartiers.

Dans la paroisse Saint Germain, pour contacter les nouveaux habitants il a été nécessaire d'expédier les courriers par la Poste : toutes les associations ne peuvent s'offrir le luxe d'envoyer des courriers postaux.

Je reviens sur la question des ateliers de quartiers. Pour notre part, afin de rédiger le document, nous avons mené des ateliers pour toute la ville selon différentes thématiques –nous n'avons pas pu réaliser des ateliers par quartiers...

Si nous prenons des exemples précis comme la politique de santé...

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :**

Il s'agit justement d'un des trois points évoqués précédemment avec lequel je ne suis pas d'accord.

**Madame WEHLER, résidence la Faulotte :**

Le seul équipement de santé publique de Châtenay a tout de même disparu.

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :**

Sur ce point, vous réclamez un centre dans chacun des quartiers. Effectivement, nous sommes en désaccord : vous n'êtes pas réaliste.

**Madame WEHLER, résidence la Faulotte :**

Si vous voulez travailler avec les labos dans le cadre de la vallée de la Bièvre, il est peut-être nécessaire de veiller à la santé publique.

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :**

Le premier point de la santé publique est la prévention...

Vous reprochez à l'Etat de se délester de plus en plus sur les collectivités avec la décentralisation. Pourtant, l'Etat n'a pas abandonné la santé publique aux collectivités. Par contre, il est de mon devoir de réaliser de la prévention : nous nous efforçons d'agir de la sorte. Beaucoup de personnes assistent ainsi aux différents ateliers. En revanche, la santé ne relève pas encore des collectivités locales : en conséquence, je considère ne pas avoir à mettre cinq ou six millions d'euros dans un centre municipal de santé aux frais du contribuable municipal. Là aussi, Madame, il est nécessaire de témoigner de cohérence : vous ne pouvez pas demander une chose et son contraire. Sans polémiquer, j'essaye pour ma part d'être cohérent tous les jours : sans changer d'avis, et sans mener deux discours comme des signataires de ce document. Je tiens toujours le même discours et je n'en change pas : je réalise de la prévention, l'Etat se charge de la santé.

Y - t-il d'autres questions ? NON. Alors, je vous souhaite à tous une bonne fin de soirée et vous donne rendez-vous pour une prochaine réunion.